



# LE CHASSEUR ARDÉCHOIS

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ARDÈCHE

N°110 - 1<sup>er</sup> semestre 2022



## Tous les dégâts

Grand Gibier en Ardèche

page 20 à 30

## Réforme de la chasse

Nouvelle méthode de financement

page 12

## Les Unités de Gestion

Listing & cartes des U.G.

page centrale

**CONGRÈS DE LA FDC 07 - SAMEDI 2 AVRIL A AUBENAS** en page 2

# LES BRÈVES

## CONGRÈS DE LA FDC 07

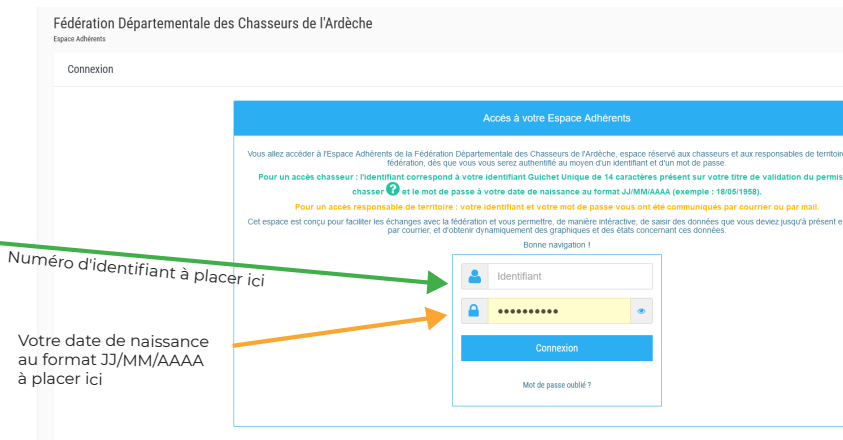
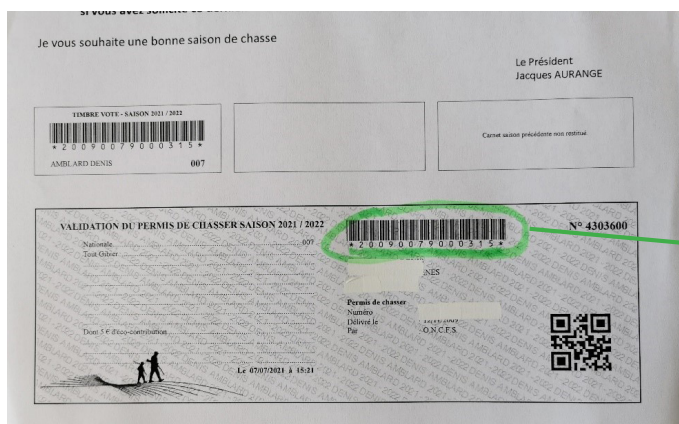
*Samedi 2 avril à 9 H à l'espace Lienhart à AUBENAS*

Nouveauté : le congrès sera diffusé en direct sur « l'intranet » de votre fédération :

Pour le suivre en direct : Connectez vous sur votre espace personnel (comme pour prendre votre validation, ou vous inscrire à la « formation décennale ») :

Identifiant : votre numéro de « guichet unique » (sans les étoiles\*),

et votre mot de passe : votre date de naissance au format : JJ/MM/AAAA



Numéro d'identifiant à placer ici

Votre date de naissance au format JJ/MM/AAAA à placer ici

## *Plan de relance Haie/agroforesterie, les premières plantations ont été réalisées*

Un « plan de relance Haie Agroforesterie » déployé par l'état a pour objectif de favoriser par des financements la protection et l'implantation de Haie en milieu agricole.

Pour organiser ces actions, structurer les projets et monter les dossiers avec les agriculteurs, l'état s'appuie sur des structures « labellisées », telle que la Chambre d'agriculture, Agri bio, et la FDC 07. Dans le courant du mois de février, des milliers de plants ont été répartis auprès d'une quinzaine d'agriculteurs situés aux quatre coins du département. Les essences choisies permettent de répondre aux besoins de l'exploitation mais aussi au développement de la biodiversité. Le programme s'échelonne sur 3 ans.



De nouvelles plantations auront lieu l'hiver prochain. Il est important de rappeler que la haie en milieu agricole est considérée comme un élément essentiel pour le développement du petit gibier.



# MOT DU PRÉSIDENT

## Des nouvelles équipes pour des nouveaux enjeux,

Sous l'impulsion d'un président national fortement engagé la chasse française a connu de nombreux bouleversements ces dernières années.

De nombreuses réformes ont été engagées (permis national à 200 euros, formation décennale, gestion des ACCA par les FDC,...) L'objectif de ces réformes est de permettre une meilleure adéquation entre notre activité et une société toujours plus contemporaine, toujours plus éloignée de la nature.

Notre ruralité n'est plus comprise par un grand nombre de personnes qui ont perdu tout repère avec l'environnement et la nature. Les « mieux pensant » de toutes ces personnes déconnectées (de la nature pas des réseaux sociaux !) voulant nous imposer leurs doctrines.

Pour cela, tous les moyens sont bons, y compris les pétitions auprès du Sénat. Dès lors que vous obtenez, sur une pétition au sénat, plus de 100 000 signatures une commission d'enquête sénatoriale siège, écoute, étudie, et peut proposer des mesures ... C'est ce qui s'est passé récemment, le sénat a été sollicité pour une pétition qui a recueilli plus de 100 000 signatures. Cette pétition visant à limiter nos activités, notamment le dimanche.

C'est une première : la FNC lance une pétition pour les associations dites "d'intérêt général" qui combattent ouvertement des activités légales avec des moyens illégaux (intrusions, obstructions, violences, etc...) ne bénéficient plus d'avantages fiscaux.

C'est un non-sens que la FNC a décidé de mettre sous le feu des projecteurs et de condamner dans une pétition qui est hébergée sur le site du Sénat anti chasse qui usent même de fonds publics au travers de subventions légales pour nous mettre des bâtons dans les roues.

Nous nous devons de réagir! Mais la réaction est lente ! Il faut signer et faire signer la pétition (<https://petitions.senat.fr/initiatives/i-947>) et que vous trouverez aussi sur le site de la FDC 07 (Signez la pétition ! - Fédération départementale des Chasseurs de l'Ardèche (07) ([chasseardeche.fr](http://chasseardeche.fr))) Ceci nous permettrait de prendre le « contrepied » de certaines campagnes visant -sans l'afficher clairement- à nuire encore une fois au monde de la chasse.

Ce mot ne serait complet si je ne remerciais pas les élus de la FDC qui m'ont accompagné ces dernières années et qui quittent le conseil d'administration en cette année d'élection.

Un grand merci en mon nom et en celui de la chasse Ardéchoise à Armand FONBONNE, Bernard BROTTE, Pierre DARNOUX, Lionel RIBEYRE, Jean-Paul ROCHE et Lionel TESTUD.

Une équipe renouvelée sera proposée aux suffrages de notre congrès annuel samedi à AUBENAS.

Vous pourrez suivre également ce congrès depuis chez vous, amis chasseurs, en vous connectant sur votre espace « intranet » avec vos codes habituels.

**Jacques AURANGE**



**Rejoignez-nous, vous verrez, vous serez les bienvenus chez nous !**



[www.chasseardeche.fr](http://www.chasseardeche.fr)

### Le chasseur ardéchois

Journal semestriel n°110 de la  
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche  
L'escrinet - 07200 Saint-Étienne-de-Boulogne  
Tél. 04 75 87 88 20 - Fax 04 75 87 88 30  
Guichet unique : tél. 04 75 87 88 31  
e-mail : [fdc07@fdc07.fr](mailto:fdc07@fdc07.fr)  
site internet : [www.fc07.fr](http://www.fc07.fr)

Directeur de la publication : Jacques Aurange  
Rédaction : Commission communication  
Crédit photos : service technique FDC/Bernard Bellon  
Pixabay/FreePik  
Couverture : @photo : FDC 07  
Dépôt légal : 1<sup>er</sup> semestre 2022  
© Agence GFCOM : 04 90 30 65 90

# LES BRÈVES

## TOULAUD

### Un doublé remarqué pour Louis CHAVE

TOULAUD - Un doublé remarqué pour Louis CHAVE

Dans la fraîcheur de ce matin de décembre, l'équipe de Louis a remis une compagnie de sanglier du côté de Faurie sur la commune de Toulaud.

Dès la première traque, les chiens confirment la présence des sangliers et les premiers tirs se font entendre. Cinq sangliers seront prélevés par la dizaine de chasseurs présents ce jour-là.

Parmi les tireurs, Louis CHAVE a réussi un doublé. Cette performance serait passée presque inaperçue si Louis, 86 ans, n'était le doyen de l'équipe de Chasse...

« Oh ! Je n'ai rien fait d'extraordinaire ! Mais c'est vrai... Cela n'arrive pas souvent ! »

Et Louis de rajouter avec le sourire : « Oui mais, j'ai 70 ans d'expérience derrière moi ! »

Quand il n'est pas à la chasse, le retraité s'occupe de son jardin ou fait des paniers en osier et en châtaignier.

Louis CHAVE est la fierté de son équipe par son exploit mais aussi par sa bonne humeur et sa persévérance à la chasse.



## Espèces invasives, quelle réglementation ?

Dans le précédent chasseur Ardéchois, nous vous présentions le Raton laveur. Cette espèce arrive en Ardèche depuis quelques années et ne fait absolument pas partie des espèces autochtones. On appelle ces animaux importés par l'homme et qui s'installent sur de nouveaux territoires, les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). Que doit-on faire lorsque l'on est confronté à la présence d'une espèce invasive ?

La liste d'espèces, les périodes et les modalités de régulations des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) sont fixées en France par l'arrêté du 03 juillet 2019 pris pour l'application de l'article R.427-6 du code de l'environnement. Il existe plusieurs catégories d'ESOD.

**Catégorie 1 :** Espèces non indigènes classées susceptibles d'occasionner des dégâts sur l'ensemble du territoire. Elles sont déterminées par l'arrêté ministériel du 02 septembre 2016 : Chien viverrin, vison d'Amérique, raton laveur, ragondin, rat musqué et bernache du Canada.

**Catégorie 2 :** Espèces indigènes classées susceptibles d'occasionner des dégâts. Ces listes d'espèces sont établies tous les ans pour chaque département par le ministre chargé de la chasse. Elles figurent en annexe de l'arrêté du 03 juillet 2019. Les espèces de catégorie 2 susceptibles de figurer sur une liste départementale sont les suivantes : la belette, la fouine, la martre des pins, le putois d'Europe, le renard roux, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, le geai des chênes et l'étourneau sansonnet.

**Catégorie 3 :** Espèces indigènes susceptibles d'occasionner des dégâts, fixées par arrêté préfectoral pour une durée d'un an. Cette liste est variable selon les départements (Cf. le site de votre Fédération départementale des chasseurs). L'arrêté ministériel du 03 avril 2012 détermine les espèces de catégorie

3 susceptibles de figurer sur les listes départementales : le sanglier, le pigeon ramier et le lapin de garenne.

Concernant les modalités de destruction, considérant que l'on ne traite dans cet article que des espèces non indigènes, seules les modalités des espèces de la catégorie 1 et susceptibles d'être observées en Ardèche sont présentées :

**Le chien viverrin et le raton laveur** peuvent être piégés toutes l'année et en tout lieu sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ils peuvent également être détruits à tir sur autorisation préfectorale individuelle entre la date de clôture et la date d'ouverture générale de la chasse.

**Le ragondin et le rat musqué** peuvent être piégés, tirés et déterrés avec ou sans chien, toute l'année et en tout lieu sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Dans certains cas, il est nécessaire de préciser que certaines espèces exotiques envahissantes ne sont pas classées ESOD. Il peut s'agir du cerf sika, du castor canadien, du rat surmulot, de l'ouette d'Egypte... Dans certains cas, le préfet peut procéder ou faire procéder à leur destruction, lorsqu'elles sont présentes sur un territoire du département.



# CRÉATION DE LA COMMISSION SÉCURITÉ À LA CHASSE

L'article L.424-15 du code de l'environnement prévoit notamment la mise en place d'une commission départementale de sécurité à la chasse, composée de membres du CA de la fédération.

Le Conseil d'Administration réuni le 7 février 2022 a validé le règlement intérieur qui encadre l'organisation, le fonctionnement et les compétences de cette commission. Elle est composée de tout ou partie de son conseil d'administration.

Si le directeur de la fédération départementale des chasseurs y assiste de droit, elle peut également entendre toute personne extérieure dont l'audition serait de nature à éclairer ses délibérations. Ces derniers ne disposent alors que de voix consultatives.

La commission de sécurité à la chasse de la fédération départementale des chasseurs donne son avis :

- Sur les mesures de sécurité à la chasse figurant dans le schéma départemental de gestion cynégétique ;
- Sur le plan de prévention des accidents et des infractions établies par la fédération des chasseurs
- Sur la mise en œuvre de stages de sensibilisation organisée à l'intention des auteurs d'infractions de chasse ;
- Sur le suivi des procès-verbaux d'infraction de chasse (non nominatif) ;
- Sur les signalements à l'Office français de la biodiversité et au préfet de département des chasseurs susceptibles de faire l'objet d'une décision de rétention-suspension du permis de chasser ;
- Sur les poursuites disciplinaires engagées à l'encontre des chasseurs ayant enfreint des règles de sécurité.

En cas de faute grave ou de fautes répétées à la sécurité à la chasse, la commission de sécurité à la chasse peut demander au président de la fédération départementale qu'il prononce une sanction pécuniaire et/ou sollicite des autorités une suspension de la validation du permis de chasser à l'encontre du chasseur contrevenant. En matière d'ACCA, celle-ci sera compétente pour demander de suspendre le droit de chasse sur l'association ou exclure temporairement ou définitivement le chasseur, suivant la catégorie de membre de droit à laquelle il appartient (article L. 422-21 du code de l'environnement).

A l'échelle des Associations Communales de Chasses Agréées (ACCA), la FDC07 propose à ses adhérents un modèle de règlement intérieur et de chasse (RIC) type qui permet notamment d'encadrer les sanctions pécuniaires en cas d'infractions (non-respect aux dispositions du RIC, aux règles de sécurité...). En cas de fautes graves et répétées, le CA de chaque ACCA peut demander des sanctions fédérales (suspension du droit de chasser ou exclusion temporaire d'un membre) auprès du Président de la FDC07. Cette prérogative a été transférée du Préfet au Président de la FDC07 depuis la mise en place de la réforme de la chasse (loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 et par sa mise en application du décret n° 2019-1432 du 23 décembre 2019).

Ces quelques informations, vous précisent nos missions d'intérêt général avec un engagement fort pour la sécurité de nos adhérents dans la pratique de leur loisir et envers les autres utilisateurs de la nature.

## Un stage de sensibilisation comme mesures alternatives aux poursuites judiciaires

Les articles 41-2 et 41-3 du code de procédure Pénale permettent aux magistrats, en leurs appréciations, de faire suivre à des contrevenants à la police de la chasse un stage de sensibilisation « mesures alternatives aux poursuites judiciaires ».

Depuis 2012, le parquet de Privas (précurseur) a mis en place ce stage visant à sensibiliser les auteurs d'infractions et diminuer le taux de récidive. Ce stage a une vocation pédagogique et doit amener les auteurs d'infraction à une réflexion sur leur pratique de la chasse et le respect des règles de sécurité notamment. 14 contrevenants étaient convoqués cette saison 2021.

Lors d'une rencontre avec les partenaires intéressés à la police de l'environnement le 11 février 2022, Mme EL BEKKAI, vice-procureure de la République auprès du tribunal judiciaire de PRIVAS, a confirmé que ce stage doit rester la principale modalité de suite pénale.



Stage de formation peine alternative avec la FDC 07, l'OFB et un délégué du procureur



Panneau d'information pour les routes

## Aménagement des territoires, de plus en plus d'acteurs font confiance aux chasseurs

Les actions pour développer la faune et la flore sauvages sont de plus en plus nombreuses sur notre département. Sur certaines communes, ce sont plus de 10 partenaires techniques et financiers qui sont associés à la FDC. Pour exemple, à St Marcel et Bourg St Andéol, les partenariats se sont consolidés par la signature de nouvelles conventions. Avec RTE, notre collaboration a permis cette année de restaurer 2 km de dessous de ligne. Ce nouveau tronçon permet de joindre deux sites aménagés, un sur St Martin d'Ardèche et l'autre sur St Marcel. RTE transporte l'énergie et les chasseurs développent la biodiversité.

Quant à Bourg st Andéol, la municipalité de BSA a confié à la FDC 07, en qualité d'association agréée au titre de la protection de la nature, la gestion de certains territoires naturels pour mettre en place des actions qui favorisent le maintien et le développement d'habitats menacés et des espèces associées.



*Signature d'une convention entre la FDC07, l'ACCA de BSA et la municipalité de BSA.*

### Points d'eau construits par les chasseurs, des suivis en cours...

Jusqu'au milieu des années 1900, les points d'eau nécessaires aux troupeaux domestiques étaient nombreux dans les campagnes ardéchoises. La faune sauvage profitait aussi pleinement de ces petits ouvrages. Avec l'exode rural, ces petites réserves ont peu à peu disparu. Pour répondre au besoin de la faune, les chasseurs ont recréé des points d'eau en milieu naturel. Pour lutter contre la dégradation par les sangliers, éviter une trop grande perte en eau... ces aménagements sont parfois conçus en béton. Même si ce n'est pas un matériau dit « écologique », il assure une importante longévité à l'ouvrage. Sur le long terme, c'est une véritable économie de temps et d'énergie. Quant à la faune sauvage, elle s'acclimite parfaitement à ce procédé. Pour vérifier l'attractivité de ces petits bassins, la FDC a commandé auprès d'un groupe d'élèves de BTS du Lycée Olivier de Serres une étude sur la fréquentation de ces petits écosystèmes par la faune sauvage. Des insectes aquatiques au sanglier en passant par la salamandre ou la perdrix rouge, tous seront inventoriés. Les résultats vous seront bien évidemment communiqués à la fin de l'étude.



*RTE confie l'entretien de certains dessous de ligne aux chasseurs pour le développement de la biodiversité*



*Point d'eau créé par les chasseurs pour les besoins de la faune sauvage*

# PETIT GIBIER



## LES LAPINS ET LIÈVRES FORTEMENT IMPACTÉS PAR LES MALADIES

L'année 2021 a été compliquée pour les lièvres et les lapins. Au fil des saisons, les maladies se sont succédées tantôt sur les lièvres, tantôt sur les lapins et parfois simultanément. Quelles conséquences peut-on craindre sur les populations de ces 2 lagomorphes ?

### Quelles sont les principales maladies en cause

Les maladies virales sont parmi les plus meurtrières chez les Lagomorphes. La plus connue, la myxomatose chez le lapin est assez peu virulente depuis maintenant près d'une vingtaine d'années. Progressivement, une forme d'immunité s'est développée chez les lapins. Pourtant, au cours cet hiver 2021-2022 le nombre de cas de myxomatose a explosé. C'est principalement la vallée du Rhône qui a été concernée. Sur les plus fortes populations, les lapins malades ont été observés par dizaines.

La VHD, arrivée chez nous au tout début des années 1990, est une maladie foudroyante. Elle provoque une hémorragie interne. Les lapins meurent très rapidement et laissent apparaître parfois un peu de sang au bout du nez. Cette maladie extrêmement contagieuse entre lapin peut provoquer la mort de 90 % des individus. En 2010, le virus a muté et la maladie s'appelle désormais la RHDV2. Toujours très létal chez les lapins, ce variant a en plus la particularité de pouvoir impacter le lièvre. Pourtant, ces derniers avaient déjà une forme de maladie hémorragique virale appelée EBHS, pouvant provoquer de lourdes pertes sur certaines populations.

### Les épisodes 2021

La surveillance des mortalités au sein de la faune sauvage est effectuée essentiellement au travers du réseau SAGIR OFB/FNC/FDC. C'est un réseau de veille et de surveillance des maladies de la faune sauvage en France. En cas de découverte, le signalement est fait auprès de la FDC qui récolte et achemine les prélèvements au laboratoire de Valence pour des analyses financées par la FDC. Les résultats sont centralisés dans une base de données nationales. En cette année 2021, les signalements de mortalités pour les lièvres et les lapins ont été nombreux. Pour cause, dès le printemps, la RHDV2 a sévi chez les lapins essentiellement dans le nord du département. Dans le courant du mois de juin, une grande partie de l'Ardèche est concernée par le virus de l'EBHS chez le lièvre et les mortalités ont été localement importantes. Fin d'été / début d'automne, c'est une épidémie de myxomatose qui a impacté la vallée du Rhône. L'ampleur des mortalités rappelle les hécatombes des

années 70-80.

En novembre, ce sont à nouveau les lièvres qui subissent des pertes sur le nord Ardèche. Ils sont positifs simultanément à la RHDV2 et à l'EBHS. Des recherches complémentaires sont en cours pour comprendre comment cette co-infection a été possible ?

### Quel impact sur les populations

La quinzaine d'analyses pratiquées sur des lièvres et des lapins permet de craindre des pertes assez importantes sur ces deux gibiers. Localement, les observations des chasseurs semblent confirmer une baisse des niveaux de population. Les comptages nocturnes sont en cours sur près de 60 ACCA de notre département. Ils vont permettre d'évaluer les tendances sur les secteurs géographiques d'Ardèche. A première vue, l'impact sur les populations de lièvre semble très inégal. Pour les lapins, les populations touchées ont subi de lourdes pertes. Cependant, les capacités de reproduction de ces deux espèces peuvent parfois se révéler importantes. Espérons un printemps 2022 propice à la survie des jeunes.

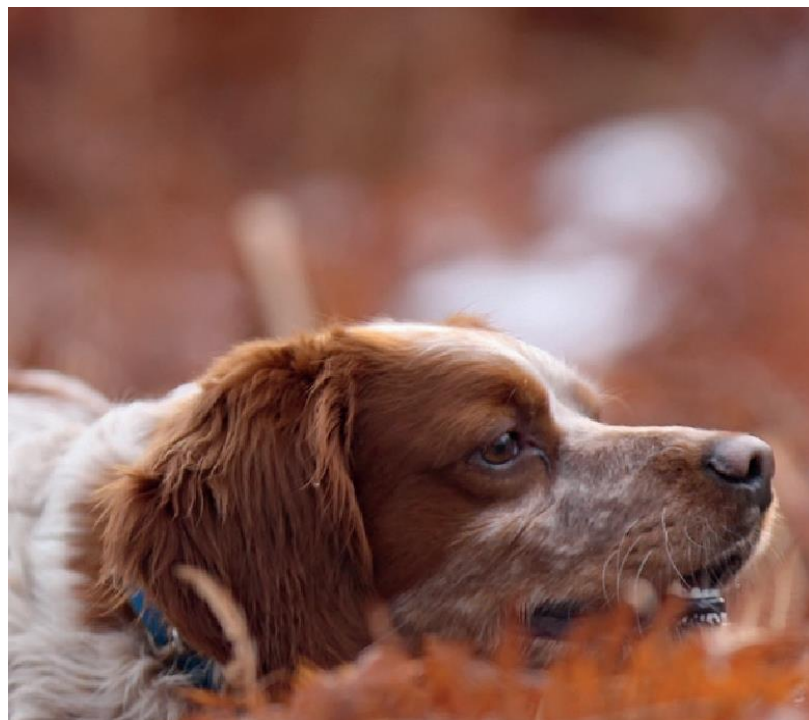
### Peut-on lutter contre ces maladies.

Pour les lapins d'élevage, les animaux sont vaccinés. Sur les populations sauvages et naturelles, cette pratique est quasi impossible. L'aménagement des territoires pour favoriser l'espèce et renforcer les populations est une des solutions de lutte contre les maladies. Plus les cellules familiales de lapins sont connectées les unes aux autres et meilleures seront les chances de survie. Sur les territoires très aménagés de basse Ardèche, malgré un impact fort des virus, les suivis effectués montrent qu'il reste suffisamment d'individus pour restaurer les populations sans avoir recours à des repeuplements. Au cours de la saison de chasse, beaucoup de chasseurs ont su lever le fusil et se contenter d'écouter les belles menées de chiens courants. Bravo à eux pour cette belle initiative. L'aménagement et la gestion sont certainement les clefs de la réussite.

Pour les lièvres, l'aménagement des territoires est un facteur important pour le maintien des populations (cultures faune sauvage, maintien de milieux ouverts...). En fonction des résultats de comptages, des mesures de gestion permettront éventuellement de restaurer les effectifs plus rapidement.

## Chassons connectés, à la nature, aux territoires, aux Hommes

Cocagne est une plateforme nationale d'offres de chasse pour les fédérations départementales des chasseurs. Cette plateforme a ouvert ses portes en juin 2019 à l'adresse « cocagne.fr ». Le principe est simple et totalement innovant par son modèle de fonctionnement : Les présidents de territoires de chasse qui cherchent des chasseurs, qui souhaitent boucler leurs budgets (en proposant des chasses à la journée, en commercialisant des bracelets...), ou tout simplement qui souhaitent inviter des chasseurs pour partager leur passion, peuvent désormais le faire sur cette place de rencontre qui présente bien des avantages.



### L'Ardèche, fédération pilote

Sensible à la question de partage autour de notre passion commune : les territoires, les hommes, la FDC 07 à très rapidement mis en place ce service en Ardèche. Après une première saison 2019 très convaincante, 2020 et la crise sanitaire qui nous a tous affecté d'une façon ou d'une autre, a perturbé le développement de cette place d'échange au sein de notre département. 2021 sera donc l'année de l'installation de Cocagne dans notre paysage cynégétique. Conscient que les chasseurs allaient être de plus en plus amenés à bouger, et soucieux d'apporter une réponse concrète aux

territoires en quête de chasseurs, sans tomber dans les travers du monde internet, Cocagne est donc destiné à devenir le compagnon digital qu'attendent les présidents de territoires depuis plusieurs années maintenant.

Les présidents de territoires ont été mis au cœur du projet et bénéficient au travers de cet outil d'un formidable vecteur de communication pour combler leurs besoins en termes d'effectifs. *"Pour nous avant tout, le président du territoire qui publie une offre sur Cocagne doit rester maître chez lui ! Hors de question de lui imposer des chasseurs qui ne lui conviennent pas."* Mais regardons plus en détail comment fonctionne Cocagne.

Cocagne, c'est bien plus qu'une simple plateforme de chasse, c'est avant tout un lieu de rencontre, de partage et des services qui fluidifient le contact entre territoire et chasseur.

En 3 mots : simple, rapide et sûre. La fédération départementale des chasseurs d'Ardèche et l'équipe Cocagne vous offrent leurs savoir-faire, sans appliquer le moindre centime de marge sur les prix. Ce modèle unique permet aussi de renforcer la chasse sur notre département, car il rend plus simple l'accès à la chasse pour les nouveaux permis. Un président de territoire peut proposer une offre gratuite ou à prix réduit. Elle sera destinée et réservable uniquement par les nouveaux chasseurs, de quoi œuvrer pour l'avenir de la chasse et trouver vos futurs actionnaires en toute sécurité et simplicité !

Plus de 31 territoires en Ardèche avec 41 offres de chasse disponible depuis la création.

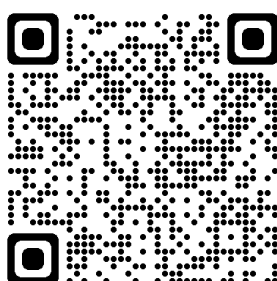
Préparez dès à présent votre prochaine saison de chasse en partenariat avec votre Fédération sur [www.cocagne.fr](http://www.cocagne.fr)

### Votre référent Ardèche :

**STREHLE JESSY**

04 75 87 88 33 / 07 55 59 23 41

[jessystrehle@fdc07.fr](mailto:jessystrehle@fdc07.fr)

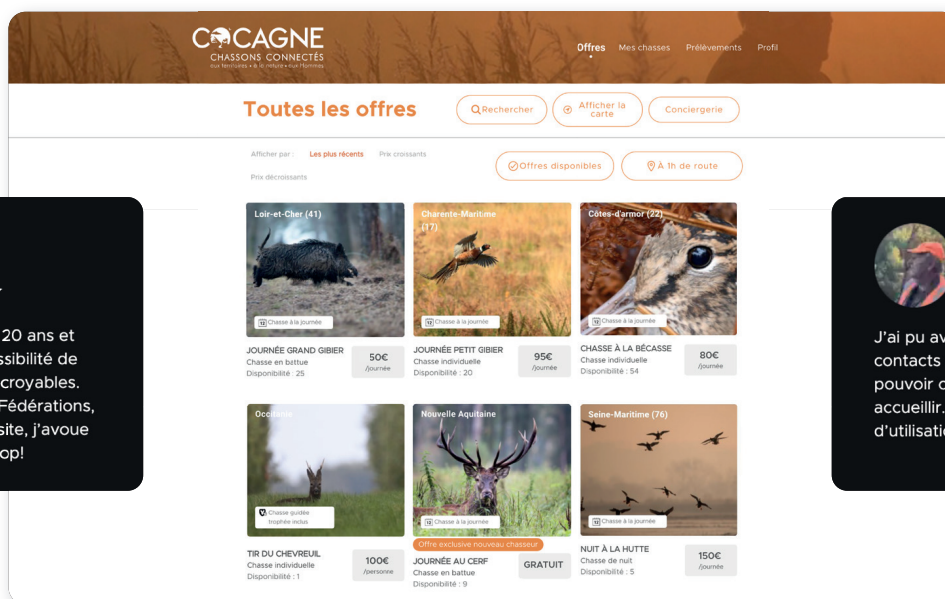


[www.cocagne.fr](http://www.cocagne.fr)

[app.cocagne.fr](http://app.cocagne.fr)



**C'est à ce titre que vous pouvez désormais vous réunir à travers cette place de rencontre unique pensée pour vous. Nous vous exposons en quoi les services que Cocagne.fr et votre Fédération vous sont bénéfiques.**



**Henri**  
Chasseur  
★★★★★



Je chasse depuis plus de 20 ans et Cocagne m'a offert la possibilité de chasser dans des coins incroyables. Chasses vérifiées par les Fédérations, sans marge prises par le site, j'avoue que le concept est juste top!

**Bernard**  
Président de chasse (84)  
★★★★★

J'ai pu avoir très rapidement des contacts directs avec les chasseurs et pouvoir choisir qui je souhaite accueillir. C'est très pratique et simple d'utilisation !

### Côté chasseur



-  **ZÉRO MARGE SUR LES OFFRES**
-  **LES FÉDÉRATIONS DU RÉSEAU COCAGNE SONT A VOS CÔTÉS**
-  **+ 5000 DISPONIBILITÉS PARTOUT EN FRANCE**
-  **DISPONIBILITÉS ACTUALISÉES EN TEMPS RÉEL**
-  **ACCES ILLIMITÉ 4€/MOIS  
ACCES GRATUIT POUR LES NOUVEAUX PERMIS**

### Côté Président de territoire



-  **ZÉRO MARGE SUR LES OFFRES**
-  **VISIBILITÉ NATIONALE DE VOTRE OFFRE**
-  **VOS DEMANDES DE RÉSERVATIONS ARRIVENT PAR SMS & EMAIL**
-  **CHOISISSEZ VOS CHASSEURS SUR PROFIL**
-  **SERVICE 100% GRATUIT**

**En utilisant Cocagne, chasseurs et présidents de territoires bénéficient désormais d'un service sur mesure.**

Demande de réservation sécurisée, espace de gestion des offres de chasses, disponibilités à jour et en temps réel, offres ultras détaillées, un accompagnement permanent de Cocagne et de votre Fédération...

**Vous cherchez une chasse en France ? Vous cherchez des chasseurs qui vous correspondent ?**

Bienvenue sur la première plateforme nationale d'offres de chasses, Cocagne.fr.

**Vous n'êtes pas à l'aise avec l'informatique ?**

Déposez votre annonce en 1mn par téléphone au **05 35 65 55 55**.

Ou laissez-vous guider sur **www.cocagne.fr**

# GRAND GIBIER

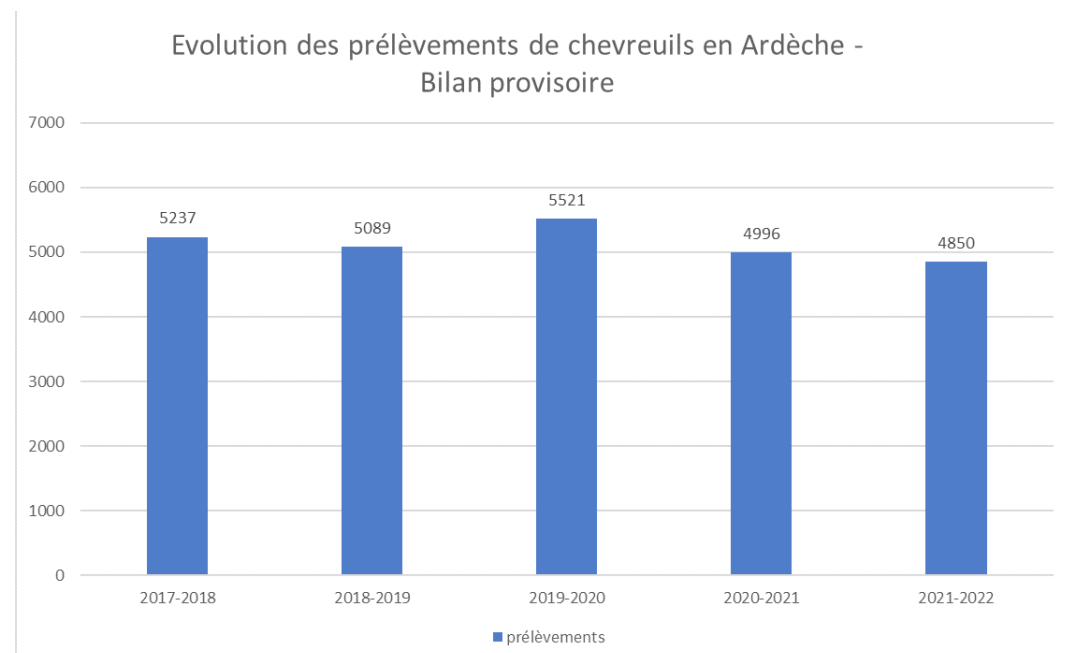


## LE CHEVREUIL



Le bilan provisoire des prélèvements de chevreuils pour la saison 2021-2022 approche les 4800 individus.

Cela laisse présager un tableau de chasse annuel aux alentours de 4850 chevreuils prélevés sur le département.



Une légère baisse des prélèvements est observée sur les deux premières années du plan de chasse triennal 2020-2023. Toutefois rien d'alarmant concernant la gestion de cette espèce. La saison 2022-2023 marquera la fin de ce plan triennal et sera l'occasion d'en dresser le bilan. Il s'agira alors d'opérer les réajustements nécessaires compte tenu des populations présentes localement.

D'une manière générale les chasseurs ardéchois peuvent se féliciter du maintien d'une population stable, eu égard aux prélèvements réalisés, tous proches des 5000 individus par an depuis plus de 10 ans maintenant !

## LE SANGLIER

Le bilan définitif de la saison 2020-2021 permet d'établir le prélèvement de 17 736 sangliers. Les prélèvements semblaient alors se stabiliser depuis la saison 2018-19.

Comme le laissaient présager les estimations du bilan intermédiaire établi fin novembre 2021, la saison qui s'achève (2021-2022) voit une baisse du nombre de prélèvements, laissant transparaître une baisse de la population. Le bilan provisoire de la saison 2021-2022 s'établit à ce jour à 15 062 sangliers prélevés.

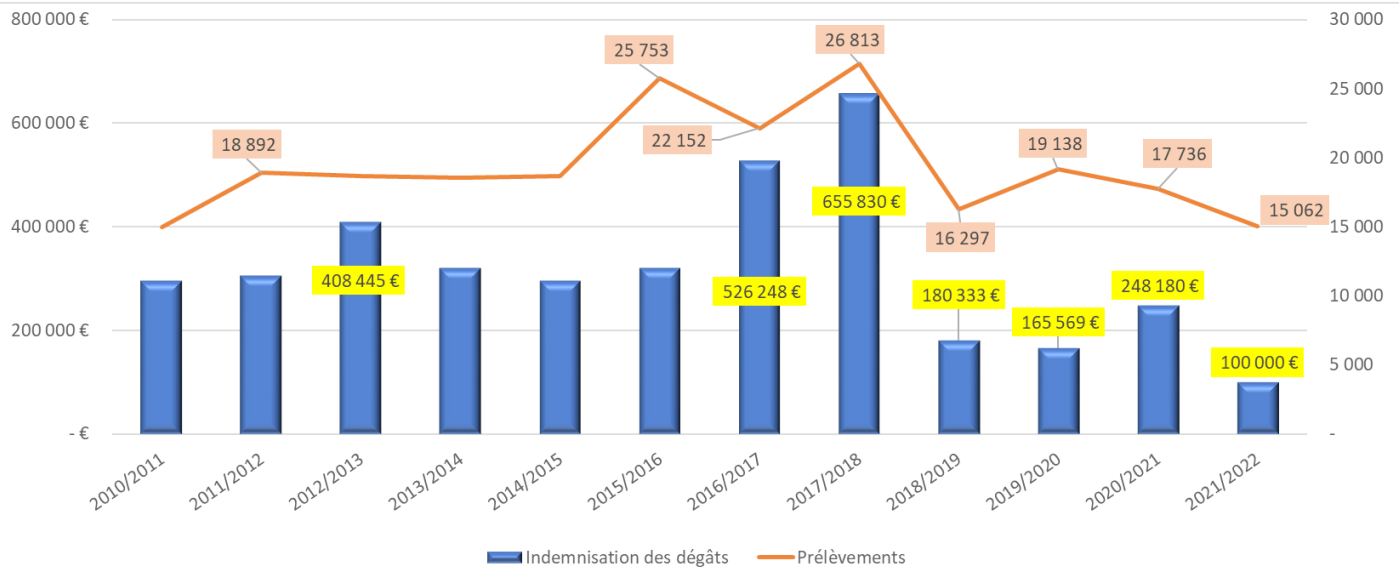
Bien qu'il s'agisse du niveau de prélèvements le plus faible depuis plus de 10 ans en Ardèche, cela ne remet pas en cause

la prospérité de l'espèce.

Au contraire il s'agit d'un indicateur encourageant dans la maîtrise du sanglier telle qu'elle est définie dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique avec l'objectif d'une baisse de la population afin de maintenir un niveau de dégâts indemnisés supportable.

En 2020-2021 l'espèce sanglier était responsable de près de 248 180 € de dégâts indemnisés aux agriculteurs du département. A cela s'ajoutaient 9 875 € de dégâts causés par le chevreuil et 183 € par le cerf.

Parallèlement à la baisse des prélèvements, les dégâts de sanglier sont également en baisse avec un bilan provisoire autour de 100 000 €. Ceci est très encourageant.



## LE CERF

### PLAN DE CHASSE CERF ELAPHE EN ARDÈCHE

Voilà maintenant 4 saisons qu'un plan de chasse cerf élaphe est attribué sur le département. Après la réalisation du premier cerf la saison dernière, une jeune femelle de moins d'un an, 4 nouvelles attributions étaient permises pour la saison 2021-2022. A l'identique des 3 dernières années, seuls des jeunes de première année, des faons, étaient attribués par l'arrêté préfectoral.

Les 3 ACCA ayant réalisées des demandes se sont donc vu attribuer ces 4 bracelets. La saison se termine avec 2 prélèvements ! Les deux faons, deux femelles, ont été prélevés en janvier et en février.

La population semble bien se développer, les observations se multiplient sur le plateau ardéchois mais également dans les pentes où des animaux souvent seuls explorent de nouveaux territoires.

Dans le même temps des noyaux de population commencent à se former et la présence de femelles, en petits groupes, accompagnées de jeunes, se confirme sur les zones colonisées initialement.



# REFORME DE LA CHASSE

## NOUVELLE METHODE DE FINANCEMENT DES DEGATS DE GRANDS GIBIERS

Extrait du SDGC - approuvé par arrêté préfectoral n°07-2021-09-08-00003

La réforme structurelle de la chasse française continue et ses grands axes influencent directement le compte d'indemnisations de dégâts de grands gibiers :

- Rendre la chasse plus accessible et encourager la mobilité des chasseurs
- Régler la question des dégâts de grands gibiers
- Renforcer les missions des Fédérations

La fédération départementale des chasseurs prend à sa charge les dépenses liées à l'indemnisation et à la prévention des dégâts de grand gibier (mission de service publique). Elle dispose de trois leviers pour financer :

- La cotisation spécifique de ses adhérents qui chassent le grand gibier (timbre SANGLIER),
- Les dispositifs de marquage des animaux tués (bracelets pour les espèces soumises à plan de chasse)
- La contribution territoriale.

### Ce système de financement des dégâts n'est plus adapté !

La cotisation spécifique des adhérents (timbre sanglier) est en forte baisse (- 38 % sur 2 ans) au détriment des validations nationales. Cette recette principale pour le financement des dégâts aux agriculteurs est donc impactée. Désormais, la fédération a l'obligation d'instaurer cette contribution territoriale.

Celle-ci permet de réorienter le mode de financement des dégâts en responsabilisant davantage les gestionnaires de territoires plutôt que d'augmenter la charge financière individuelle des chasseurs.

Ces modalités de financement sont opposables au gestionnaire d'une chasse privée, propriétaire d'une opposition cynégétique, ACCA, ONF, enclos, et tous les territoires ou peuvent avoir lieu des actes de chasse. Ce sont les chasseurs exerçant leur activité sur ces territoires qui doivent régler les montants dus.

L'assemblée générale d'avril 2021 de la FDC07 a validé un double principe pour l'indemnisation des dégâts :

- **Le principe de solidarité**
- **Le principe de responsabilité**

### LE PRINCIPE DE SOLIDARITÉ

D'abord une méthode qui ne deviendra effective (100 %) qu'en 2023/2024. La FDC prendra donc en charge sur ses fonds propres les seuils suivants :

Seuil départemental	2021/2022 (première étape)	2022/2023* (deuxième étape)	2023/2024* (Objectif)
Actuellement 290 000 €	150 000 €	75 000 €	0 €

Au 1 juillet, il est établi une comparaison entre le total des indemnisations payées au cours de l'exercice précédent (l'origine pouvant provenir de diverses campagnes cynégétiques) et le seuil d'acceptabilité. En cas de dépassement, une contribution territoriale de responsabilité est engagée.

Pour le financement des frais de fonctionnement du service d'indemnisation et des aides apportées aux détenteurs en ce qui concerne l'investissement pour les mesures de protection, les recettes proviennent des produits des ventes de timbres « sanglier », de bracelets grands gibiers et d'une contribution territoriale départementale. Pour cette dernière, le mode de calcul correspond à un barème dont le taux est fixé par paliers successifs. Chaque taux s'applique à une fraction différente de la surface chassable de sorte que la contribution est calculée tranche par tranche. La somme des montants obtenus par tranche correspond à la contribution territoriale.

Exemple du calcul des taux de la contribution territoriale départementale validé par l'assemblée générale dématérialisée de la FDC du 10 au 12 avril 2021.

Cotisation territoire (stabilité sur 3 ans)	Contribution territoriale départementale
2021/2022	<i>Le mode de calcul correspond à un barème dont le taux est fixé par palier successif. Chaque taux s'applique à une fraction différente de la surface chassable, de sorte que la contribution est calculée tranche par tranche</i>
2022/2023*	<ul style="list-style-type: none"><li>- La contribution minimale est de 25 €</li><li>- 0.25 €/ha de 0 Ha jusqu'à 2000 Ha (soit un maxi de 500 € pour cette tranche)</li><li>- 0.15 €/ha de 2001 Ha jusqu'à 3000 ha (soit un maxi supplémentaire de 150 €)</li><li>- 0.05 €/ha au-delà de 3001 ha</li></ul>
2023/2024*	<i>La somme des montants obtenus par tranche correspond à la contribution territoriale.</i>

\*Réajustement possible en Assemblée Générale de la FDC

### LE PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ (contribution territoriale de responsabilité)

Désormais, la fédération a l'obligation d'instaurer cette contribution, elle fixe le montant et le mode de calcul. Celle-ci permet de réorienter le mode de financement des dégâts en responsabilisant davantage les gestionnaires de territoires.

## LA MÉTHODE DE FINANCEMENT

En fin d'exercice au-delà du 30 juin, la fédération des chasseurs détermine :

La dette de l'unité de gestion qui est la somme des indemnités payées aux agriculteurs et frais d'expertises associés pendant l'exercice cynégétique précédent. Ces sommes payées peuvent correspondre à des dossiers dont l'instruction s'étale sur plusieurs exercices.

### 1. La Répartition de la dette de l'UG à la commune

Il est retenu la répartition suivante :

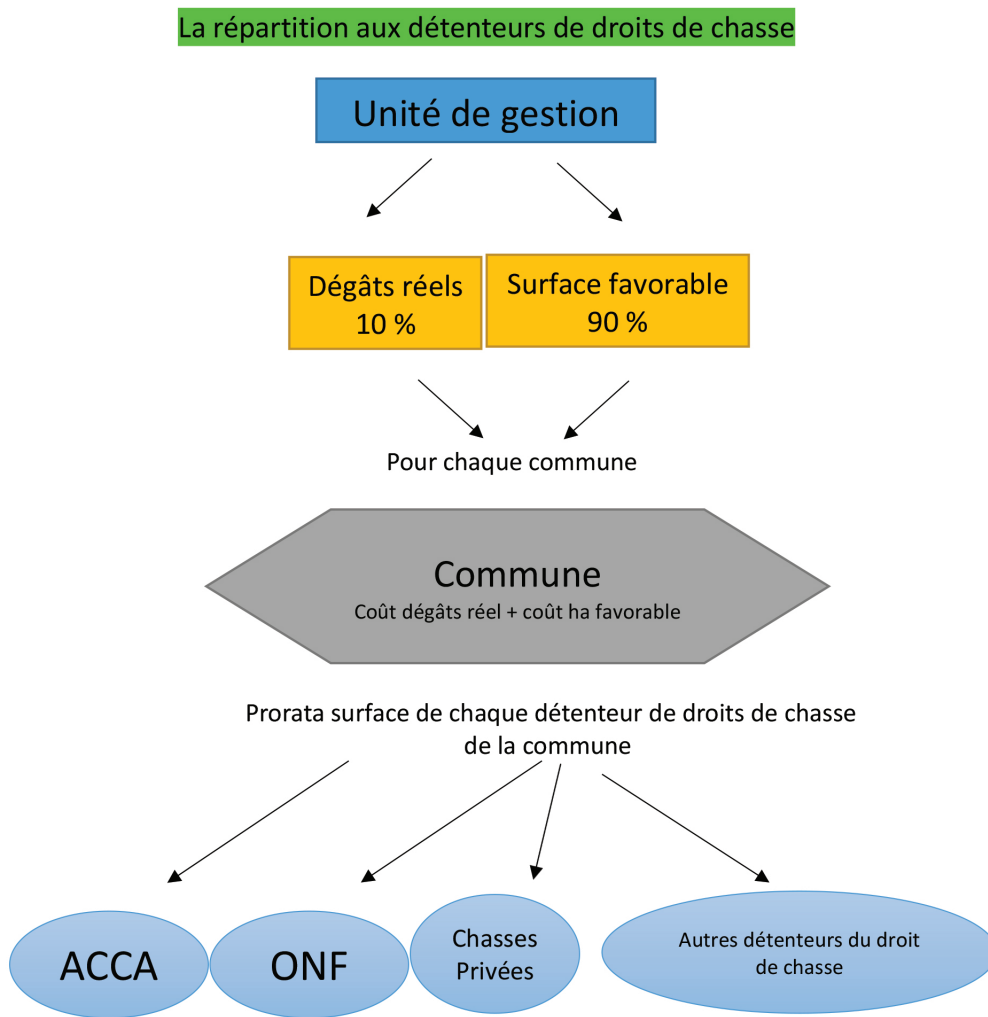
- 10 % de la dette constatée sont répartis au prorata des dégâts de chaque commune,
- 90 % de la dette constatée sont répartis au prorata de la surface favorable aux grands gibiers\*.

En application de ces pourcentages, une dette communale est fixée.

*(\*) la surface favorable est calculée en fonction de critères géographiques. Ces critères géographiques comprennent des éléments topographiques ainsi que des considérations d'habitat.*

*L'habitat et particulièrement la qualité de celui-ci, est de première importance pour la gestion d'une population notamment de grands gibiers. Nous disposons de données d'habitat (diversité et recouvrement des différentes essences forestières via les données BD forêt de l'IGN). Une mise à jour régulière de ces sources de données est nécessaire du fait de leurs évolutions régulières.*

### 2. La schématisation de la répartition du financement des dégâts de grands gibiers aux détenteurs de droits de chasse



## LA MISE EN ŒUVRE

**Avant le 31 juillet** de la saison cynégétique suivante, les services de la FDC procéderont à la **facturation de la contribution territoriale** de responsabilité des détenteurs de droit de chasse concernés.

Pour les détenteurs autorisant le **prélèvement automatique**, celui-ci sera **effectif au 15 septembre**. Dans le cas contraire, à réception, l'intéressé disposera d'un délai de 20 jours, pour s'acquitter par un autre moyen à sa convenance du montant facturé. En cas de contestation au plus tard 15 jours après réception de la facture, il appartiendra à ce dernier de motiver sa décision par écrit (situation financière, actions de lutte contre les dégâts...), laquelle fera l'objet d'un examen par le conseil d'administration de la FDC.

# LE NOUVEAU SYSTEME SIA



Le Système d'Information sur les Armes (SIA) est entré en vigueur à partir de février 2022.

Les chasseurs seront les premiers concernés et ne peuvent plus acquérir d'arme, sans avoir créé un compte personnel dans le SIA.

Ce système concerne également les licenciés de ball-trap, de ski (biathlète), les détenteurs non-licenciés qui ont hérité ou trouvé une arme, ainsi que les tireurs sportifs : tous doivent s'inscrire !

L'ouverture du SIA pour les chasseurs a débuté en février 2022, pour les tireurs de ball-trap et biathlètes à compter du 10/05/2022, pour les tireurs sportifs en mai 2022.

Pour les personnes qui sont mises en possession d'une arme suite à un héritage, un dispositif spécifique est mis

## LE NOUVEAU SYSTEME SIA, QU'EN EST-IL ?

en place pour faciliter l'enregistrement de leurs armes : même sans permis ni licence, il sera possible de déclarer une arme. Ainsi vous devrez créer un compte SIA à la rubrique "non licencié".

Pourquoi le SIA a-t-il été créé ?

La traçabilité – savoir à n'importe quel moment où se trouve une arme – est un objectif fort du système d'information sur les armes. Elle répond à un enjeu de sécurisation, qui veut que toute arme qui est fabriquée ou qui entre sur le territoire national soit enregistrée dans le SIA et n'en sorte que lorsqu'elle quitte le territoire ou est détruite.

Le SIA fiabilisera ainsi les données relatives aux détenteurs d'armes.

Mais ce nouveau système est aussi une avancée remarquable en termes de modernisation de la politique publique de détention d'armes en France puisqu'il va entraîner des mesures de simplification administratives importantes et une dématérialisation totale des démarches administratives de détenteurs.

Le SIA repose sur la mise en réseau de tous les acteurs du monde des armes. Lorsqu'un détenteur va acheter une

arme chez son armurier, ce dernier saisira directement les informations dans le SIA et elles seront instantanément mises à disposition de la préfecture mais aussi du détenteur lui-même, et c'est là une des évolutions majeures. L'ancien système (AGRIPPA) était accessible aux seuls services de l'État. Le SIA est accessible à l'administration, mais aussi aux professionnels des armes (armuriers, importateurs) et aux détenteurs eux-mêmes, qui sont au cœur du dispositif.

Deux étapes incontournables vous attendent. Dans un premier temps il faut « créer son compte ». Une fois celui-ci créé vous pourrez avoir accès aux informations renseignées par les services de la préfecture pour les armes que vous avez déjà déclarées.

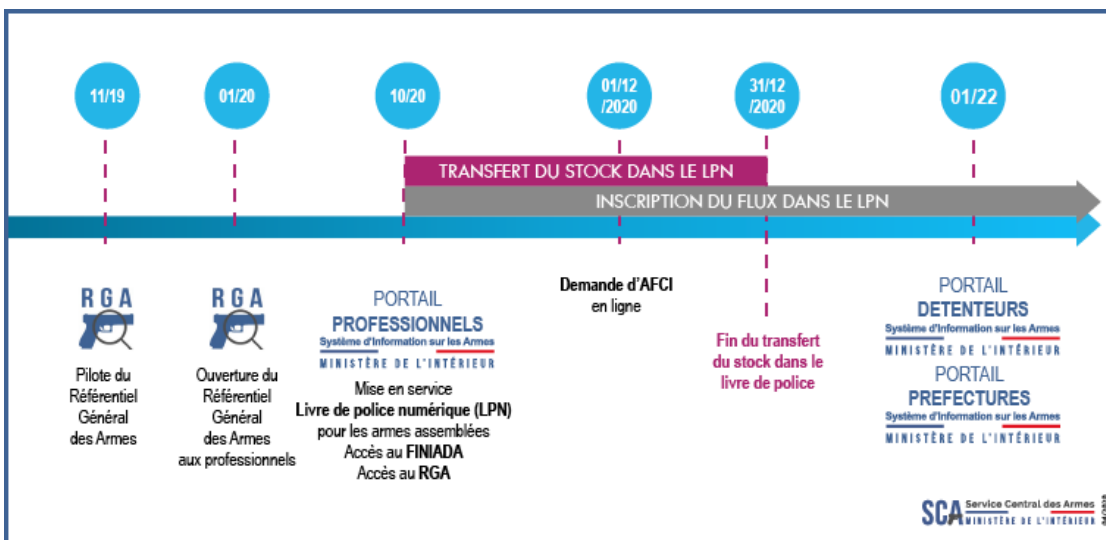


## 1/ Comment créer votre compte dans le SIA ?

Cette création est OBLIGATOIRE pour les détenteurs d'armes de catégories A, B et C entre Février 2022 et Juillet 2023. Il sera donc nécessaire d'avoir un compte pour pouvoir acquérir ou faire réparer une arme.

Vous devrez enregistrer sur votre compte votre pièce d'identité, votre permis de chasser ainsi qu'un justificatif de domicile.

En cas de changement d'adresse : le détenteur pourra instruire directement son changement d'adresse éventuel dans le système en renseignant la partie administrative / domicile principal et en téléchargeant le justificatif de domicile correspondant, et le SIA basculera directement le compte sur la nouvelle préfecture.



## ATTENTION !

Ceux qui n'auront pas profité de la possibilité de régularisation, se verront dessaisir de leurs armes ! Une fois le SIA bien lancé, il aura la capacité à croiser les fichiers des tribunaux, des services de police, de gendarmerie et de douane. Selon la raison de l'inscription, le détenteur d'arme pourra être inscrit à son insu dans le FINIADA qui pourra échanger directement avec vous par l'intermédiaire de votre compte personnel.

Pour l'achat d'une arme, vous n'aurez plus à présenter vos justificatifs. Ils seront sur votre compte.

Il n'y aura plus de CERFA papier puisque l'arme s'ajoute automatiquement et en temps réel à votre râtelier numérique.

Les armuriers, les associations sportives, les préfetures et mairies concernées pourront aider les personnes qui n'ont pas internet (et parfois pas d'adresse mail) à

créer un compte SIA.

L'inscription au SIA vous permettra d'éditer vous-même votre carte européenne d'arme à feu (pour les armes de votre râtelier).

Lorsque vous allez créer votre compte, vous recevrez un numéro SIA, qui sera votre numéro personnel de détenteur d'armes qui vous suivra tout au long de votre vie. Vous communiquerez ce numéro à votre

armurier à chaque fois que vous vous y rendrez pour acquérir une arme, la faire réparer ou la vendre.

C'est grâce à ce numéro que vous serez identifié dans le système par les professionnels mais aussi par l'administration, qui pourra échanger directement avec vous par l'intermédiaire de votre compte personnel.

## 2/ Vérifier son râtelier

Lorsque le compte sera créé vous trouverez sur celui-ci votre « râtelier numérique ». Vous aurez un délai de 6 mois pour vérifier les informations des armes mentionnées dans votre râtelier numérique (possibilité d'en supprimer, d'en rajouter, de modifier des informations). Vous pourrez mettre à jour et corriger ce râtelier numérique. Lorsque vous effectuerez ces corrections, il y aura une petite fenêtre qui s'ouvrira dans laquelle vous devrez donner les raisons de cette correction avec une fourniture (éventuelle) de justificatif.

Ainsi vous pourrez :

- supprimer des armes que vous ne détenez plus et qui figurent par erreur dans la liste ;
- sur les armes existantes, corriger les erreurs de matricule, d'appellation, de calibre. Pour cela, aidez-vous du RGA ;
- supprimer des armes encore enregistrées en catégorie C alors qu'elles ressortent de la catégorie D5e). Pour certaines depuis septembre 2013. Pour d'autres avec la nouvelle doctrine de classement des armes historiques sur laquelle les collectionneurs et l'administration se seront mis d'accord ;
- déclarer les armes de catégorie C si vous avez "omis" de le faire. Pour la plupart, il s'agit d'armes qui auraient dû être déclarées en 1995. Pour d'autres ce sont celles qui auraient dû être déclarées dans la période de régularisation des 6 mois après le 7 septembre 2013.

Vous n'êtes pas obligés de déclarer les armes de catégorie C acquises avant le 01/12/2011. C'est néanmoins fortement conseillé. Par contre, elles le doivent dès lors qu'elles changent de propriétaire.

Vous trouverez toutes les informations sur le site de la préfecture de l'Ardèche.

Tout d'abord le « guide des utilisateurs » :

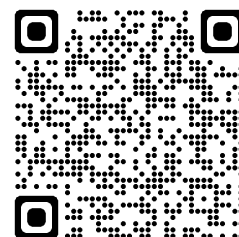
<http://www.ardeche.gouv.fr/IMG/pdf/sia-guide-utilisateurs-espace-detenteurs.pdf>

Et le site du SIA :

<http://www.ardeche.gouv.fr/information-des-usagers-detenteurs-d-armes-a11296.html>

Toutes ces informations sont disponibles également sur le site de la FDC 07

[www.chasseardeche.fr](http://www.chasseardeche.fr)

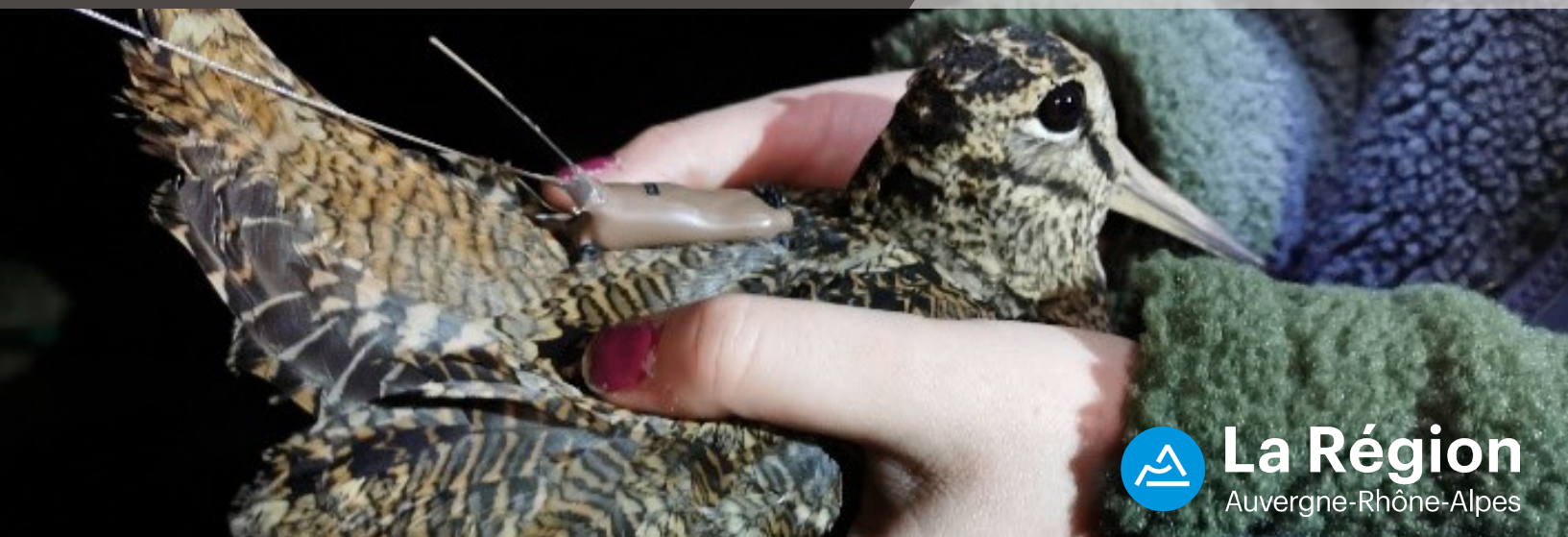


## Dernière minute !

Le calendrier du déploiement du SIA a évolué. L'ouverture du SIA aux autres détenteurs a été décalée de plusieurs mois afin que le ministère concentre ses efforts sur la résolution des nombreux "bugs" informatiques que rencontre l'application, et pour gérer l'accompagnement des détenteurs chasseurs.

La préfecture de l'Ardèche travaille sur une organisation qui sera mise en place prochainement (permanences physiques et téléphoniques en préfecture, lien avec les Maisons France Services, etc....) afin d'aider les chasseurs à la création de leur compte SIA.

A suivre sur le site de la préfecture de l'Ardèche et de la FDC 07



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

## ETUDES DE L'HIVERNAGE DES BÉCASSES EN MILIEU MÉDITERRANÉEN, 3ÈME ET DERNIÈRE ANNÉE D'ÉTUDE.

Pour la 3ème et dernière année, 20 oiseaux ont été équipés de balises GPS/VHF\* (10 en Drôme et 10 en Ardèche). L'objectif initial n'a pas changé, il consiste à étudier le comportement de l'oiseau dans le milieu méditerranéen. Les résultats serviront à améliorer sa gestion et la protection de ses habitats de prédilection. Cette opération est financée par la Région cynégétique AURA et l'OFB aidés des FDC 26,07 accompagnés de bénévoles du CNB.

Le protocole de suivi reste sur le même modèle que pour les deux précédentes années. Il consiste à télécharger chaque semaine des points GPS enregistrés 4 fois par jour par la balise. Ils permettent d'évaluer la localisation de chaque oiseau et de déterminer ses sites de prédilection. Ensuite, un descriptif des habitats est effectué afin d'estimer les principaux critères qui pourraient caractériser le milieu préféré des Bécasses. Dans la littérature et par les travaux conduits en Bretagne au début des années 2000, la bécasse se nourrit en très grande majorité de lombrics. Mais qu'en est-il dans les garrigues sèches et ventées du sud-est de la France. La sécheresse et le mistral dominant de cet hiver 2021-2022 nous permettront d'étudier son adaptation à ces particularités climatiques si caractéristiques de notre région.

Les travaux de terrain assurés par Aurélie CUBY, chargée de

mission de la FRC AURA, vont se terminer fin mars. Un long travail d'analyse de données va ensuite débiter pour extraire le maximum d'informations de ces 3 années d'études.



## HONGRIE, UN PARTENARIAT RENOUVELÉ POUR LA BÉCASSE

### Une histoire de près de 20 ans

En 2005, la FDC 07 a signé un partenariat avec le centre ornithologique Hongrois et l'association des Bécassiers de Hongrie. L'objectif est d'apporter des informations sur ce pays situé à mi-chemin entre la Russie principal pays de nidification et notre département, considéré comme un site d'hivernage. Cette collaboration a permis de mettre en place plus d'une dizaine d'équipes de bagueurs sur place. Depuis, plusieurs centaines de bécasses ont ainsi été capturées et baguées.

Déjà renouvelée plusieurs fois, la convention arrive à son terme. La FDC07 et les partenaires hongrois ont validé

le renouvellement de celle-ci pour 3 nouvelles années. C'est Dominique FIALON, bénévole du CNB qui s'est proposé pour repartir pour la 4ème fois dans ce pays. Ce déplacement permettra le renouvellement de nos accords et de participer durant quelques nuits au programme de suivi des bécasses.

Cette collaboration au cœur des discussions

La FDC07 s'implique dans une grande diversité de programmes de suivi de la Bécasse des bois depuis plus de 20 ans. Etude de l'hivernage, de la nidification, de la migration avec des outils très variés tels que des balises Argos, GPS/VHF, le

baguage, des missions à l'étranger ... Ces travaux sont le fruit d'une collaboration avec de multiples partenaires tels que la région cynégétique AURA, la Région AURA, l'OFB, le Club des Bécassiers et des structures étrangères... Intéressé par les travaux conduits sur ce petit gibier emblématique des chasseurs au chien d'arrêt, le député et conseiller régional Fabrice BRUN est venu rencontrer le président de la FDC 07, AURANGE ainsi que D. FIALON (bagueur de bécasse pour le Club National des Bécassiers). Une longue discussion a permis d'aborder dans le détail les accords de coopération avec le Centre Ornithologique de Hongrie.



UG 1 : Andance ; Bogy ; Champagne ; Charnas ; Colombier le Cardinal ; Davézieux ; Félines ; Limony ; Peaugres ; Peyraud ; Saint Cyr ; Saint Désirat ; Saint Etienne de Valoux ; Serrières ; Talencieux ; Thorrenc ; Vernosc les Annonay

UG 2 : Annonay ; Boulieu les Annonay ; Brossainc ; Saint Clair ; Saint Jacques d'Atticieux ; Saint Marcel les Annonay ; Savas ; Vinzieux

UG 3 : Lalouvesc ; Monestier ; Saint Julien Vocance ; Saint Pierre sur Doux ; Saint Symphorien de Mahun ; Satillieu ; Vanosc ; Villevocance ; Vocance

UG 4 : Ardoix ; Arras sur Rhône ; Cheminas ; Eclassan ; Etables ; Lemps ; Ozon ; Quintenas ; Roiffieux ; Saint Alban d'Ay ; Saint Jean de Muzols ; Saint Jeure d'Ay ; Saint romain d'Ay ; Sarras ; Secheras ; Vion

UG 5 : Chateaubourg ; Cornas ; Glun ; Guilherand Granges ; Mauves ; Plats ; Saint Barthélémy le Plain ; Saint Péray ; Saint Romain de Lerps ; Tournon sur Rhône

UG 6 : Arlebosc ; Bozas ; Colombier le Vieux ; Empurany ; Lafarre ; Nozières ; Pailhares ; Preaux ; Saint Félicien ; Saint Victor ; Vaudevant

UG 7 : Belsentes ; Desaignes ; Devesset ; Labatie d'Andaure ; Mars ; Rochepaule ; Saint Agrève ; Saint André en Vivarais ; Saint Cierge sous le Cheylard ; Saint Jean Roure ; Saint Jeure d'Andaure ; Saint Prix

UG 8 : Alboussière ; Boffres ; Boucieu le Roi ; Chalencon ; Champis ; Chateauneuf de Vernoux ; Colombier le Jeune ; Le Crestet ; Gilhoc sur Ormèze ; Lamastre ; Saint Appolinaire de Rias ; Saint Barthélémy Grozon ; Saint Basile ; Saint Jean Chambre ; Saint Maurice en Chalencon ; Saint Michel de Chabrilanoux ; Saint Sylvestre ; Silhac ; Vernoux en Vivarais

UG 9 : Beauchastel ; Charmes sur Rhône ; Dunières sur Eyrieux ; Gilhac et Bruzac ; Saint Fortunat sur Eyrieux ; Saint Georges les Bains ; Saint Julien le Roux ; Saint Laurent du Pape ; Soyons ; Touloud

UG 10 : Arcens ; Borée ; Le Chambon ; Chanéac ; Dornas ; Lachapelle sous Chanéac ; Mariac ; La Rochette ; Saint Andéol de Fourchades ; Saint Clément ; Saint julien d'Intres ; Saint Martial ; Saint Martin de Valamas

UG 11 : Accons ; Albon ; Beauvène ; Le Cheylard ; Gluiras ; Issamoulenc ; Jaunac ; Marcols les eaux ; Saint Barthélémy le Meil ; Saint Christol ; Saint Etienne de Serres ; Saint Genest Lachamp ; Saint Julien du Gua ; Saint Michel d'Aurance ; Saint Pierreville ; Saint Sauveur de Montagut

UG 12 : Aizac ; Vallées d'Antraigues-Asperjoc ; Genestelle ; Labastide sur Besorgues ; Lachamp Raphael ; Laviolle ; Mézilhac ; Pereyres ; Saint Joseph des Bancs

UG 13 : Aubenas ; Gourdon ; Labégude ; Saint Andéols de Vals ; Saint Didier sous Aubenas ; Saint Etienne de Boulogne ; Saint Julien du Serre ; Saint Michel de Boulogne ; Saint Privat ; Ucel ; Vessex

UG 14 : Ajoux ; Coux ; Creysseilles ; Flaviac ; Lys ; Les Ollières sur Eyrieux ; Pourchères ; Le Pouzin ; Pranles ; Rompon ; Saint Cierge la Serre ; Saint Julien en Saint Alban ; Saint Vincent de Durfort ; Veyras ; La Voulte sur Rhône

UG 15 : Alissas ; Aubignas ; Berzème ; Darbres ; Freyssenet ; Lavilledieu ; Lussas ; Mirabel ; Privas ; Rochessauve ; Saint Gineys en Coiron ; Saint Jean le Centenier ; Saint Laurent sous Coiron ; Saint Pierre la Roche ; Saint Pons ; Saint Priest ; Scautres

UG 16 : Baix ; Chomérac ; Cruas ; Meysse ; Rochemaure ; Saint Bauzile ; Saint Lager Bressac ; Saint Martin sur Lavezon ; Saint Symphorien sous Chomérac ; Saint Vincent de Barres

UG 17 : Alba la Romaine ; Saint Thomé ; Le Teil ; Valvignières ; viviers

UG 18 : Gras ; Lagorce ; Larnas ; Rochecolombe ; Saint Andéol de Berg ; Saint Maurice d'Ibie ; Saint Remèze ; Vallon Pont d'Arc ; Villeneuve de Berg

UG 19 : Bidon ; Bourg Saint Andéol ; Saint Just d'Ardèche ; Saint Marcel d'Ardèche ; Saint Martin d'Ardèche ; Saint Montan

UG 20 : Les Assions ; Banne ; Berrias et Casteljau ; Chambonas ; Chandolas ; Gravières ; Malbosc ; Saint Paul le Jeune ; Les Salelles ; Les Vans

UG 21 : Beaulieu ; Bessas ; Grospierres ; Labastide de Virac ; Orgnac l'Aven ; Saint André de Cruzières ; Saint Sauveur de Cruzières ; Salavas ; Sampzon ; Vagnas

UG 22 : Balazuc ; Chauzon ; Lanas ; Pradons ; Ruoms ; Saint Germain ; Saint Maurice d'Ardèche ; Vogue

UG 23 : Ailhon ; Chassiers ; Chazeaux ; Fabras ; Fons ; Lachapelle sous Aubenas ; Lalevade d'Ardèche ; Largentière ; Laurac en Vivarais ; Lentillères ; Mercuer ; Montréal ; Prades ; Rocher ; Saint Cirques de Prades ; Saint Etienne de Fontbellon ; Saint Sernin ; Tauriers ; Uzer ; Vinezac

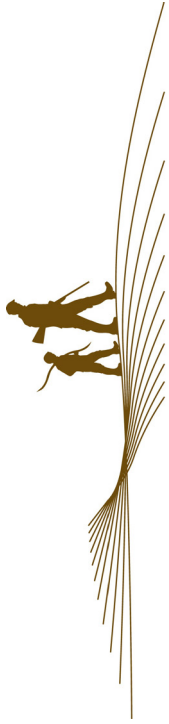
UG 24 : Beaumont ; Borne ; Dompnac ; Jaujac ; Joannas ; Laboule ; Laveyrune ; Loubaresse ; Montselgues ; Prunet ; Rocles ; Sablières ; Saint Etienne de Lugdarès ; Saint Laurent les Bains-Laval d'Aurelle ; Saint Mélaney ; Sainte Marguerite Lafigère ; Sanilhac ; La Souche ; Valgorge

UG 25 : Faugères ; Joyeuse ; Labeaume ; Lablachère ; Malarce sur la Thines ; Paysac ; Planzolles ; Ribes ; Rosières ; Saint Alban Auriolles ; Saint André Lachamp ; Saint Genest de Beauzon ; Saint Pierre Saint Jean ; Vernon

UG 26 : Le Béage ; Coucouron ; Cros de Géorand ; Issanlas ; Issarlès ; Le Lac d'Issarlès ; Lachapelle Graillouse ; Sagnes et Goudoulet ; Saint Cirques en Montagne ; Sainte Eulalie ; Usclades et Rieutord

UG 27 : Cellier du Luc ; Lanarce ; Lavillatte ; Lesperon ; Le Plagnal ; Saint Alban en Montagne

UG 28 : Aстет ; Barnas ; Burzet ; Chirols ; Juvinas ; Mayres ; Mazan l'Abbaye ; Meyras ; Montpezat sous Bauzon ; Pont de Labeaume ; Le Roux ; Saint Pierre de Colombier ; Thueyts ; Vals les Bains




Fédération Départementale des Chasseurs

de l'Ardèche


# Légende

 Communes


 Unités de gestion

## Secteurs cynégétiques

 Secteur ANNONAY


 Secteur AUBENAS

 Secteur BOURG SAINT ANDEOL

 Secteur CHEYLARD

 Secteur COUCOURON


 Secteur LARGENTIERE


 Secteur LES VANS


 Secteur PRIVAS COIRON

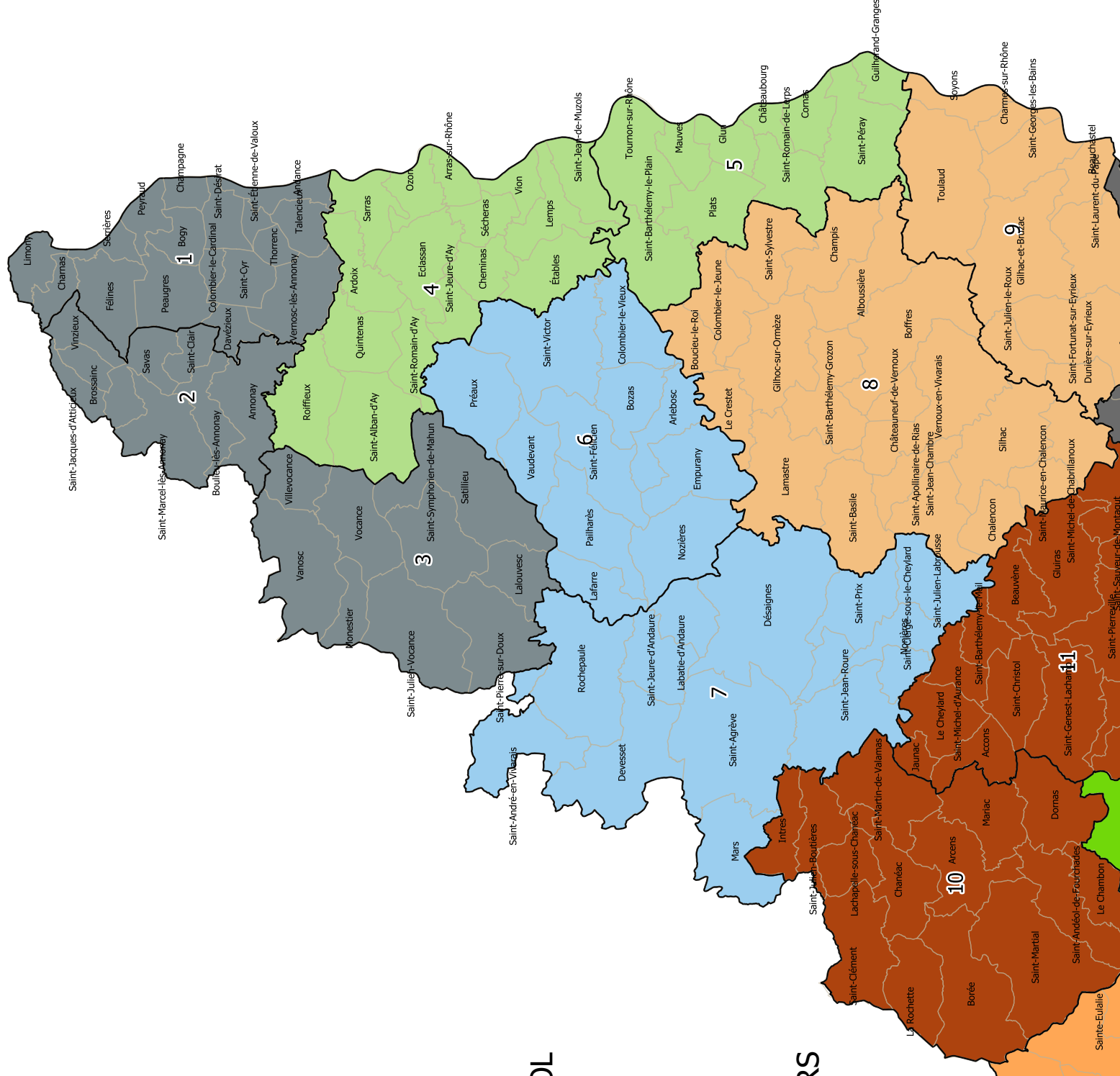
 Secteur ROCHEMAURE VIVIERS

 Secteur SAINT AGREVE

 Secteur TOURNON

 Secteur VALGORGE

 Secteur VERNOUX





# INDEMNISATIONS DE DÉGATS DE GRAND GIBIER

Vous trouverez ci-après, l'état des indemnisations de dégâts de grand gibier relatif à la campagne cynégétique 2020/2021

Ce tableau récapitulatif, arrêté au **31 mars 2022**, fait apparaître une charge constatée de 258 238 €. La répartition est la suivante :

- 248 180 € causés par l'espèce Sanglier (abréviation SA)

- 9 875 € causés par l'espèce Chevreuil (abréviation CH)

- 183 € causés par l'espèce Cerf (abréviation Cerf)

L'état des dossiers, nous informe le paiement ou non de celui-ci en date de l'arrêt du bilan comptable. Les chiffres renseignés au stade "dossier en cours d'instruction", sont calculés sur la base d'une perte reconnue et d'un prix de denrées **estimés**. Les montants calculés par espèce ou par commune sont des estimations. Le réclamant ne peut prétendre à une quelconque indemnisation sur la base des chiffres indiqués ci-dessous.

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé	
01	CHARNAS	4184	E.A.R.L. : LA GLAUDIENNE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	.....	Estimatio
01	CHARNAS	4290	M. CURTIL Joris	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	.....	Estimatio
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>160 €</b>	
<b>Total CHARNAS</b>							<b>160 €</b>	
01	FELINES	4530	M. GUION THIERRY	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	500,15 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>500 €</b>	
<b>Total FELINES</b>							<b>500 €</b>	
01	LIMONY	4501	Mme BUISSON Samantha	SA	Dossier clôturé	Prairies	105,45 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>105 €</b>	
<b>Total LIMONY</b>							<b>105 €</b>	
01	PEYRAUD	4353	G.A.E.C. : DE LA PLAINE D'ARTRU	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fourragères	.....	Estimatio
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>- €</b>	
<b>Total PEYRAUD</b>							<b>- €</b>	
01	SAINT CYR	4524	Mme DESSEMOND Ghislaine	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	.....	Estimatio
<b>Montant calculé Chevreuil (CH)</b>							<b>300 €</b>	
<b>Total SAINT CYR</b>							<b>300 €</b>	
01	SAINT DESIRAT	4359	G.A.E.C. : BONNARDEL	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	.....	Estimatio
<b>Montant calculé Chevreuil (CH)</b>							<b>1 141 €</b>	
<b>Total SAINT DESIRAT</b>							<b>1 141 €</b>	
01	SERRIERES	4354	G.A.E.C. : DE LA PLAINE D'ARTRU	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fourragères	.....	Estimatio
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>- €</b>	
<b>Total SERRIERES</b>							<b>- €</b>	
02	BOULIEU LES ANNONAY	4400	M. SERVONET Jérôme	SA	Dossier clôturé	Prairies	616,12 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>616 €</b>	
<b>Total BOULIEU LES ANNONAY</b>							<b>616 €</b>	
02	BROSSAINC	4337	G.A.E.C. : DU CHATAIGNIER	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 927,16 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>1 927 €</b>	
<b>Total BROSSAINC</b>							<b>1 927 €</b>	
02	SAINT JACQUES D'ATTICIEUX	4338	G.A.E.C. : DU CHATAIGNIER	SA	Dossier clôturé	Prairies	525,50 €	
02	SAINT JACQUES D'ATTICIEUX	4473	M. BARLET Patrick	SA	Dossier clôturé	Prairies	317,62 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>843 €</b>	
<b>Total SAINT JACQUES D'ATTICIEUX</b>							<b>843 €</b>	
02	SAVAS	4385	E.A.R.L. : DE BONTEMPS	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	.....	Estimatio
02	SAVAS	4255	M. FAYARD Frank	SA	Dossier clôturé	Prairies	279,20 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>279 €</b>	
<b>Total SAVAS</b>							<b>279 €</b>	
02	VINZIEUX	4518	M. BLANC Patrick	SA	Dossier clôturé	Prairies	278,31 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>278 €</b>	
<b>Total VINZIEUX</b>							<b>278 €</b>	
03	LALOUVESC	4474	M. LOMBARD Joel	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	.....	Estimatio
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>2 094 €</b>	
<b>Total LALOUVESC</b>							<b>2 094 €</b>	
03	SAINT SYMPHORIEN DE MAHUN	4407	G.A.E.C. : DES FUMÉES	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 922,66 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>1 923 €</b>	
<b>Total SAINT SYMPHORIEN DE MAHUN</b>							<b>1 923 €</b>	
03	SATILLIEU	4440	M. BILHON Michel	SA	Dossier clôturé	Prairies	330,76 €	
03	SATILLIEU	4472	M. MARTEL Christophe	SA	Dossier clôturé	Prairies	39,77 €	
03	SATILLIEU	4393	M. PONCERY Christophe	SA	Dossier clôturé	Prairies	243,52 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>614 €</b>	
<b>Total SATILLIEU</b>							<b>614 €</b>	
03	VANOSC	4347	E.A.R.L. : DE GERLANDE	SA	Dossier clôturé	Prairies	937,48 €	
03	VANOSC	4381	G.A.E.C. : LES FRENES	SA	Dossier clôturé	Prairies	318,83 €	
03	VANOSC	4224	M. LARRE FRANCIS	SA	Dossier clôturé	Prairies	242,51 €	
03	VANOSC	4399	M. MOUNIER PIERRE	SA	Dossier clôturé	Prairies	346,59 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>1 845 €</b>	

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé
<b>Total VANOSC</b>							<b>1 845 €</b>
04	CHEMINAS	4342	E.A.R.L. : DE PERROT	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fourragères	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>- €</b>
<b>Total CHEMINAS</b>							<b>- €</b>
04	ECLASSAN	4341	E.A.R.L. : DE PERROT	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fourragères	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>- €</b>
<b>Total ECLASSAN</b>							<b>- €</b>
04	ETABLES	4375	M. LECHENARD Claude	CHI	Dossier clôturé	Cultures Fruitières	334,15 €
04	ETABLES	4374	Mme LECHENARD CLAUDIA	CHI	Dossier clôturé	Cultures Fruitières	529,05 €
<b>Montant calculé Chevreuil (CH)</b>							<b>863 €</b>
04	ETABLES	4335	M. RAMAS Jean Luc	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	370,12 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>370 €</b>
<b>Total ETABLES</b>							<b>1 233 €</b>
04	OZON	4200	M. REYNAUD BERNARD	CHI	Dossier clôturé	Cultures Fruitières	202,27 €
<b>Montant calculé Chevreuil (CH)</b>							<b>202 €</b>
04	OZON	4199	M. REYNAUD BERNARD	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>- €</b>
<b>Total OZON</b>							<b>202 €</b>
04	SAINT ROMAIN D'AY	4408	G.A.E.C. : DES FUMÉES	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>120 €</b>
<b>Total SAINT ROMAIN D'AY</b>							<b>120 €</b>
05	GLUN	4453	G.A.E.C. : DES SAMPEYROUX	SA	Dossier clôturé	Prairies	593,61 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>594 €</b>
<b>Total GLUN</b>							<b>594 €</b>
05	PLATS	4419	M. BRUNIERE DIDIER	SA	Dossier clôturé	Prairies	300,93 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>301 €</b>
<b>Total PLATS</b>							<b>301 €</b>
05	SAINT BARTHELEMY LE PLAIN	4503	Mme DESBOS GISELE	SA	Dossier clôturé	Prairies	487,85 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>488 €</b>
<b>Total SAINT BARTHELEMY LE PLAIN</b>							<b>488 €</b>
05	SAINT PERAY	4265	E.A.R.L. : BRUNEL	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	776,36 €
05	SAINT PERAY	4288	E.A.R.L. : DU MUZET	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	373,32 €
05	SAINT PERAY	4491	PÉPINIÈRES : JACQUET	SA	Dossier en cours d'instruction	Pépinières	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>1 150 €</b>
<b>Total SAINT PERAY</b>							<b>1 150 €</b>
05	SAINT ROMAIN DE LERPS	4302	E.A.R.L. : NERVY WEST	SA	Dossier clôturé	Prairies	484,06 €
05	SAINT ROMAIN DE LERPS	4363	M. FERATON Claude	SA	Dossier clôturé	Prairies	296,69 €
05	SAINT ROMAIN DE LERPS	4333	S.C.E.A. : ROMAIN	SA	Dossier clôturé	Prairies	465,06 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>1 246 €</b>
<b>Total SAINT ROMAIN DE LERPS</b>							<b>1 246 €</b>
05	TOURNON SUR RHONE	4180	M. ARGAUD Stéphane	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	..... Estimation
<b>Montant calculé Chevreuil (CH)</b>							<b>29 €</b>
<b>Total TOURNON SUR RHONE</b>							<b>29 €</b>
06	ARLEBOSC	4455	E.A.R.L. : LES VERGERS DES VINGTENOU	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	..... Estimation
<b>Montant calculé Chevreuil (CH)</b>							<b>211 €</b>
<b>Total ARLEBOSC</b>							<b>211 €</b>
06	COLOMBIER LE VIEUX	4371	M. CLOT Dominique	CHI	Dossier clôturé	Cultures Fruitières	246,73 €
<b>Montant calculé Chevreuil (CH)</b>							<b>247 €</b>
<b>Total COLOMBIER LE VIEUX</b>							<b>247 €</b>
06	EMPURANY	4454	E.A.R.L. : LES VERGERS DES VINGTENOU	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	..... Estimation
<b>Montant calculé Chevreuil (CH)</b>							<b>- €</b>
06	EMPURANY	4253	M. GUILLOT JOEL	SA	Dossier clôturé	Prairies	728,09 €
06	EMPURANY	4310	Mme BOIS Martine	SA	Dossier clôturé	Prairies	568,47 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>1 297 €</b>
<b>Total EMPURANY</b>							<b>1 297 €</b>
06	NOZIERES	4414	M. GARNIER Yves	SA	Dossier clôturé	Prairies	253,07 €
06	NOZIERES	4322	M. MAZABRARD AURELIEN	SA	Dossier clôturé	Prairies	514,95 €
06	NOZIERES	4211	M. REGAL Gilles	SA	Dossier clôturé	Prairies	342,81 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>1 111 €</b>
<b>Total NOZIERES</b>							<b>1 111 €</b>
06	PAILHARES	4485	M. CREMILLIEU DAVID	SA	Dossier clôturé	Prairies	132,62 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>133 €</b>
<b>Total PAILHARES</b>							<b>133 €</b>
06	PREAUX	4416	M. MONTABONNET ROLAND	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 105,05 €

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>1 105 €</b>
<b>Total PREAUX</b>							<b>1 105 €</b>
06	SAINT FELICIEN	4191	E.A.R.L. : LES ABATTUS	SA	Dossier clôturé	Prairies	647,31 €
06	SAINT FELICIEN	4401	E.A.R.L. : LES ABATTUS	SA	Dossier clôturé	Prairies	367,28 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>1 015 €</b>
<b>Total SAINT FELICIEN</b>							<b>1 015 €</b>
07	BELSENTES	4445	G.A.E.C. : ROSTAIND	CHI	Dossier clôturé	Cultures Biologiques	3 119,43 €
<b>Montant calculé Chevreuil (CH)</b>							<b>3 119 €</b>
<b>Total BELSENTES</b>							<b>3 119 €</b>
07	DESAIGNES	4323	M. MAZABRARD AURELIEN	SA	Dossier clôturé	Prairies	156,32 €
07	DESAIGNES	4458	M. MAZABRARD AURELIEN	SA	Dossier clôturé	Prairies	724,92 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>881 €</b>
<b>Total DESAIGNES</b>							<b>881 €</b>
07	MARS	4492	G.A.E.C. : DES CHAMPS DE MARS	SA	Dossier clôturé	Prairies	109,80 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>110 €</b>
<b>Total MARS</b>							<b>110 €</b>
07	SAINT ANDRE EN VIVARAIS	4478	M. VIALLET Michel	SA	Dossier clôturé	Prairies	269,40 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>269 €</b>
<b>Total SAINT ANDRE EN VIVARAIS</b>							<b>269 €</b>
07	SAINT PRIX	4392	G.A.E.C. : LE RELAIS	SA	Dossier clôturé	Prairies	85,80 €
07	SAINT PRIX	4289	M. VIERNE Gérard	SA	Dossier clôturé	Prairies	428,52 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>514 €</b>
<b>Total SAINT PRIX</b>							<b>514 €</b>
08	ALBOUSSIÈRE	4436	E.A.R.L. : COMTE	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	..... Estimation
08	ALBOUSSIÈRE	4435	E.A.R.L. : DE MALPERTUIS	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
08	ALBOUSSIÈRE	4319	G.A.E.C. : DE NODIN	SA	Dossier clôturé	Prairies	784,23 €
08	ALBOUSSIÈRE	4383	G.A.E.C. : DUTRAPIER	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 933,00 €
08	ALBOUSSIÈRE	4415	M. COSTE Thierry	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
08	ALBOUSSIÈRE	4404	M. DAMIENS Clément	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
08	ALBOUSSIÈRE	4394	M. FRANCK REMY	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
08	ALBOUSSIÈRE	4348	M. MARTEL Didier	SA	Dossier clôturé	Prairies	623,17 €
08	ALBOUSSIÈRE	4446	M. MARTEL Didier	SA	Dossier clôturé	Prairies	185,30 €
08	ALBOUSSIÈRE	4178	Mme FOURNET FAYARD JOCELYNE	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	312,15 €
08	ALBOUSSIÈRE	4336	Mme FOURNET FAYARD JOCELYNE	SA	Dossier clôturé	Prairies	141,93 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>3 980 €</b>
<b>Total ALBOUSSIÈRE</b>							<b>3 980 €</b>
08	BOFFRES	4434	E.A.R.L. : DE MALPERTUIS	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
08	BOFFRES	4237	G.A.E.C. : DE DEYRAS	SA	Dossier clôturé	Prairies	307,97 €
08	BOFFRES	4189	G.A.E.C. : DE PONCE	SA	Dossier clôturé	Prairies	135,74 €
08	BOFFRES	4272	G.A.E.C. : DE PONCE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
08	BOFFRES	4350	G.A.E.C. : DE PONCE	SA	Dossier clôturé	Prairies	180,00 €
08	BOFFRES	4372	G.A.E.C. : DE PONCE	SA	Dossier clôturé	Prairies	103,58 €
08	BOFFRES	4389	G.A.E.C. : DE PONCE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
08	BOFFRES	4243	G.A.E.C. : DU PERAT	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 251,97 €
08	BOFFRES	4425	G.A.E.C. : DU PERAT	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
08	BOFFRES	4384	G.A.E.C. : DUTRAPIER	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 242,66 €
08	BOFFRES	4329	M. CHARLON JEAN PAUL	SA	Dossier clôturé	Prairies	90,16 €
08	BOFFRES	4264	M. DESPESSES Stéphane	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 042,22 €
08	BOFFRES	4448	M. MARTEL Didier	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
08	BOFFRES	4284	M. MOZE Christian	SA	Dossier clôturé	Prairies	519,96 €
08	BOFFRES	4390	M. MOZE Christian	SA	Dossier clôturé	Prairies	663,42 €
08	BOFFRES	4218	M. PORTE BRUNO	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
08	BOFFRES	4465	M. PORTE Jérôme	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>5 618 €</b>
<b>Total BOFFRES</b>							<b>5 618 €</b>
08	BOUCIEU LE ROI	4357	E.A.R.L. : FOUREL	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	..... Estimation
<b>Montant calculé Chevreuil (CH)</b>							<b>384 €</b>
08	BOUCIEU LE ROI	4355	E.A.R.L. : FOUREL	SA	Dossier clôturé	Prairies	604,23 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>604 €</b>
<b>Total BOUCIEU LE ROI</b>							<b>988 €</b>
08	CHALENCON	4471	M. DUCROS ALAIN	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	42,09 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>42 €</b>
<b>Total CHALENCON</b>							<b>42 €</b>
08	CHAMPIS	4292	G.A.E.C. : ACAJOUS	SA	Dossier clôturé	Prairies	407,99 €

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé	
08	CHAMPIS	4238	G.A.E.C. : DE DEYRAS	SA	Dossier clôturé	Cultures Fourragères	406,14 €	
08	CHAMPIS	4402	M. DAMIENS Bruno	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation	
08	CHAMPIS	4403	M. DAMIENS Clément	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation	
08	CHAMPIS	4190	M. FRANCK REMY	SA	Dossier clôturé	Prairies	520,81 €	
08	CHAMPIS	4447	M. MARTEL Didier	SA	Dossier clôturé	Prairies	249,35 €	
08	CHAMPIS	4343	M. MAZABRARD Olivier	SA	Dossier clôturé	Cultures Fourragères	1 504,20 €	
08	CHAMPIS	4285	M. SOTON Jean Luc	SA	Dossier clôturé	Prairies	711,96 €	
08	CHAMPIS	4286	M. SOTON Jean Luc	SA	Dossier clôturé	Cultures Fourragères	351,65 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>4 152 €</b>	
<b>Total CHAMPIS</b>								<b>4 152 €</b>
08	COLOMBIER LE JEUNE	4358	E.A.R.L. : FOUREL	SA	Dossier clôturé	Prairies	116,35 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>116 €</b>	
<b>Total COLOMBIER LE JEUNE</b>								<b>116 €</b>
08	CRESTET (LE)	4411	M. DESESTRET SERGE	SA	Dossier clôturé	Cultures Biologiques	1 207,36 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>1 207 €</b>	
<b>Total CRESTET (LE)</b>								<b>1 207 €</b>
08	GILHOC SUR ORMEZE	4356	E.A.R.L. : FOUREL	SA	Dossier clôturé	Prairies	88,93 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>89 €</b>	
<b>Total GILHOC SUR ORMEZE</b>								<b>89 €</b>
08	LAMASTRE	4405	G.A.E.C. : DU FAGOT DE BATAILLE	SA	Dossier clôturé	Cultures Biologiques	1 481,76 €	
08	LAMASTRE	4464	G.A.E.C. : DU FAGOT DE BATAILLE	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 304,14 €	
08	LAMASTRE	4387	M. FRAISSE PHILIPPE	SA	Dossier clôturé	Prairies	372,12 €	
08	LAMASTRE	4344	M. MONTET GERARD	SA	Dossier clôturé	Prairies	221,32 €	
08	LAMASTRE	4526	M. MONTET GERARD	SA	Dossier clôturé	Prairies	319,45 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>3 699 €</b>	
<b>Total LAMASTRE</b>								<b>3 699 €</b>
08	SAINT BARTHELEMY DE GROZON	4294	E.A.R.L. : COMTE	SA	Dossier clôturé	Prairies	123,23 €	
08	SAINT BARTHELEMY DE GROZON	4486	E.A.R.L. : LE FER A CHEVAL	SA	Dossier clôturé	Prairies	162,29 €	
08	SAINT BARTHELEMY DE GROZON	4242	G.A.E.C. : DU PERAT	SA	Dossier clôturé	Prairies	18,03 €	
08	SAINT BARTHELEMY DE GROZON	4296	G.A.E.C. : DU PERAT	SA	Dossier clôturé	Prairies	290,02 €	
08	SAINT BARTHELEMY DE GROZON	4297	G.A.E.C. : DU PERAT	SA	Dossier clôturé	Cultures Fourragères	412,17 €	
08	SAINT BARTHELEMY DE GROZON	4426	G.A.E.C. : DU PERAT	SA	Dossier clôturé	Prairies	107,87 €	
08	SAINT BARTHELEMY DE GROZON	4311	G.A.E.C. : RDB	SA	Dossier clôturé	Prairies	339,37 €	
08	SAINT BARTHELEMY DE GROZON	4328	M. CHARLON JEAN PAUL	SA	Dossier clôturé	Prairies	566,97 €	
08	SAINT BARTHELEMY DE GROZON	4330	M. CHARLON JEAN PAUL	SA	Dossier clôturé	Cultures Fourragères	428,49 €	
08	SAINT BARTHELEMY DE GROZON	4377	M. COSTECHAREYRE Denis	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation	
08	SAINT BARTHELEMY DE GROZON	4360	M. FAY Didier	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 374,19 €	
08	SAINT BARTHELEMY DE GROZON	4376	M. GUBIEN Gilbert	SA	Dossier clôturé	Prairies	618,23 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>4 890 €</b>	
<b>Total SAINT BARTHELEMY DE GROZON</b>								<b>4 890 €</b>
08	SAINT BASILE	4391	G.A.E.C. : LE RELAIS	SA	Dossier clôturé	Prairies	239,11 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>239 €</b>	
<b>Total SAINT BASILE</b>								<b>239 €</b>
08	SAINT JEAN CHAMBRE	4470	M. DUCROS ALAIN	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	38,23 €	
08	SAINT JEAN CHAMBRE	4469	M. DUCROS JACKY	SA	Dossier clôturé	Prairies	503,89 €	
08	SAINT JEAN CHAMBRE	4505	M. DUCROS JACKY	SA	Dossier clôturé	Prairies	70,18 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>612 €</b>	
<b>Total SAINT JEAN CHAMBRE</b>								<b>612 €</b>
08	SAINT MAURICE EN CHALENCON	4279	Mme BOIS Emmanuelle	SA	Dossier clôturé	Prairies	583,52 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>584 €</b>	
<b>Total SAINT MAURICE EN CHALENCON</b>								<b>584 €</b>
08	SAINT SYLVESTRE	4351	E.A.R.L. : COMTE	SA	Dossier clôturé	Prairies	156,41 €	
08	SAINT SYLVESTRE	4450	M. BOGIRAUD Patrick	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	..... Estimation	
08	SAINT SYLVESTRE	4451	M. BOGIRAUD Patrick	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation	
08	SAINT SYLVESTRE	4334	M. COSTECHAREYRE Francis	SA	Dossier clôturé	Prairies	424,48 €	
08	SAINT SYLVESTRE	4461	M. COSTECHAREYRE Francis	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 531,01 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>2 112 €</b>	
<b>Total SAINT SYLVESTRE</b>								<b>2 112 €</b>
08	VERNOUX EN VIVARAIS	4368	E.A.R.L. : DE LADREYT	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 022,75 €	
08	VERNOUX EN VIVARAIS	4241	G.A.E.C. : DE DEYRAS	SA	Dossier clôturé	Prairies	269,19 €	
08	VERNOUX EN VIVARAIS	4188	G.A.E.C. : DE PONCE	SA	Dossier clôturé	Prairies	241,35 €	
08	VERNOUX EN VIVARAIS	4271	G.A.E.C. : DE PONCE	SA	Dossier clôturé	Prairies	205,04 €	
08	VERNOUX EN VIVARAIS	4345	G.A.E.C. : DE PONCE	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	40,44 €	
08	VERNOUX EN VIVARAIS	4373	G.A.E.C. : DE PONCE	SA	Dossier clôturé	Prairies	149,23 €	

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé	
08	VERNOUX EN VIVARAIS	4388	G.A.E.C. : DE PONCE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	.....	Estimation
08	VERNOUX EN VIVARAIS	4352	G.A.E.C. : LE VERT	SA	Dossier clôturé	Prairies	998,43 €	
08	VERNOUX EN VIVARAIS	4484	G.A.E.C. : MALOSSE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	.....	Estimation
08	VERNOUX EN VIVARAIS	4437	M. BOIS Emilien	SA	Dossier clôturé	Prairies	51,69 €	
08	VERNOUX EN VIVARAIS	4438	M. BOIS Emilien	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	102,23 €	
08	VERNOUX EN VIVARAIS	4278	Mme BOIS Emmanuelle	SA	Dossier clôturé	Prairies	859,75 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>3 940 €</b>	
<b>Total VERNOUX EN VIVARAIS</b>							<b>3 940 €</b>	
09	BEAUCHASTEL	4340	E.A.R.L. : COURTIAL	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	104,88 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>105 €</b>	
<b>Total BEAUCHASTEL</b>							<b>105 €</b>	
09	SAINT FORTUNAT SUR EYRIEUX	4370	E.A.R.L. : DE LADREY	SA	Dossier clôturé	Prairies	427,32 €	
09	SAINT FORTUNAT SUR EYRIEUX	4396	G.A.E.C. : LA PEYRATTE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	.....	Estimation
09	SAINT FORTUNAT SUR EYRIEUX	4398	G.A.E.C. : LA PEYRATTE	SA	Dossier clôturé	Cultures Fruitières	3 175,20 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>3 603 €</b>	
<b>Total SAINT FORTUNAT SUR EYRIEUX</b>							<b>3 603 €</b>	
09	SAINT JULIEN LE ROUX	4369	E.A.R.L. : DE LADREY	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 172,68 €	
09	SAINT JULIEN LE ROUX	4324	E.A.R.L. : LA FONTAINE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	.....	Estimation
09	SAINT JULIEN LE ROUX	4479	E.A.R.L. : LA FONTAINE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	.....	Estimation
09	SAINT JULIEN LE ROUX	4339	G.A.E.C. : LA PEYRATTE	SA	Dossier clôturé	Prairies	2 135,45 €	
09	SAINT JULIEN LE ROUX	4397	G.A.E.C. : LA PEYRATTE	SA	Dossier clôturé	Cultures Fruitières	263,68 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>6 607 €</b>	
<b>Total SAINT JULIEN LE ROUX</b>							<b>6 607 €</b>	
09	TOULAUD	4262	E.A.R.L. : BRUNEL	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	746,90 €	
09	TOULAUD	4490	PÉPINIÈRES : JACQUET	SA	Dossier en cours d'instruction	Pépinières	.....	Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>747 €</b>	
<b>Total TOULAUD</b>							<b>747 €</b>	
10	ARCENS	4475	Mme TALARON Nadège	SA	Dossier clôturé	Prairies	110,69 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>111 €</b>	
<b>Total ARCENS</b>							<b>111 €</b>	
10	BOREE	4497	E.A.R.L. : TALLARON	SA	Dossier clôturé	Prairies	122,94 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>123 €</b>	
<b>Total BOREE</b>							<b>123 €</b>	
10	DORNAS	4413	M. CHALEAC Thomas	SA	Dossier clôturé	Prairies	494,59 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>495 €</b>	
<b>Total DORNAS</b>							<b>495 €</b>	
10	MARIAC	4432	M. MARION CHRISTIAN	SA	Dossier clôturé	Prairies	423,72 €	
10	MARIAC	4418	Mme MARION Virginie	SA	Dossier clôturé	Prairies	764,47 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>1 188 €</b>	
<b>Total MARIAC</b>							<b>1 188 €</b>	
10	ROCHETTE (LA)	4498	E.A.R.L. : TALLARON	SA	Dossier clôturé	Prairies	501,78 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>502 €</b>	
<b>Total ROCHETTE (LA)</b>							<b>502 €</b>	
10	SAINT ANDEOL DE FOURCHADES	4412	M. CHALEAC Thomas	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 557,83 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>1 558 €</b>	
<b>Total SAINT ANDEOL DE FOURCHADES</b>							<b>1 558 €</b>	
10	SAINT CLEMENT	4409	M. BAILLY Pascal	SA	Dossier clôturé	Prairies	444,97 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>445 €</b>	
<b>Total SAINT CLEMENT</b>							<b>445 €</b>	
11	BEAUVENE	4221	M. MOINS Lionel	CHI	Dossier clôturé	Cultures Légumières	1 915,41 €	
<b>Montant calculé Chevreuil (CH)</b>							<b>1 915 €</b>	
11	BEAUVENE	4301	M. MATHEVON Didier	SA	Dossier clôturé	Prairies	814,45 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>814 €</b>	
<b>Total BEAUVENE</b>							<b>2 730 €</b>	
11	GLUIRAS	4380	E.A.R.L. : ARMAND	SA	Dossier clôturé	Prairies	801,88 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>802 €</b>	
<b>Total GLUIRAS</b>							<b>802 €</b>	
11	SAINT BARTHELEMY LE MEIL	4488	M. MATHEVON Didier	SA	Dossier clôturé	Prairies	245,69 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>246 €</b>	
<b>Total SAINT BARTHELEMY LE MEIL</b>							<b>246 €</b>	
11	SAINT ETIENNE DE SERRE	4223	E.A.R.L. : DUMOUSSEAU	SA	Dossier clôturé	Cultures Fourragères	411,13 €	
11	SAINT ETIENNE DE SERRE	4468	E.A.R.L. : DUMOUSSEAU	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 368,80 €	
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>1 780 €</b>	
<b>Total SAINT ETIENNE DE SERRE</b>							<b>1 780 €</b>	



UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé	
11	SAINT PIERREVILLE	4494	M. BONNEFOY Maurice	SA	Dossier clôturé	Prairies	374,58 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>375 €</b>
<b>Total SAINT PIERREVILLE</b>								<b>375 €</b>
11	SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT	4513	Mme LAUZIARD SUZANNE	SA	Dossier clôturé	Cultures Légumières	280,41 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>280 €</b>
<b>Total SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT</b>								<b>280 €</b>
12	GENESTELLE	4483	G.A.E.C. : ROUX	SA	Dossier clôturé	Prairies	335,70 €	
12	GENESTELLE	4452	Mme BRAESCH Aurélie	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 564,49 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>1 900 €</b>
<b>Total GENESTELLE</b>								<b>1 900 €</b>
13	AUBENAS	4395	Mme CONSTANT MARIE FRANCE	SA	Dossier clôturé	Cultures Fruitières	103,66 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>104 €</b>
<b>Total AUBENAS</b>								<b>104 €</b>
13	GOURDON	4502	M. VALENTIN NOEL	SA	Dossier clôturé	Prairies	116,83 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>117 €</b>
<b>Total GOURDON</b>								<b>117 €</b>
13	SAINT ETIENNE DE BOULOGNE	4430	Mlle AUGSTEIN PASCALE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Biologiques	.....	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>1 231 €</b>
<b>Total SAINT ETIENNE DE BOULOGNE</b>								<b>1 231 €</b>
13	SAINT JULIEN DU SERRE	4181	M. ETIENNE Denis	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	.....	
							<b>Montant calculé Chevreuil (CH)</b>	<b>41 €</b>
13	SAINT JULIEN DU SERRE	4182	M. ETIENNE Denis	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	.....	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>- €</b>
<b>Total SAINT JULIEN DU SERRE</b>								<b>41 €</b>
13	UCEL	4187	M. VIALLE PATRICK	SA	Dossier clôturé	Cultures Biologiques	3 790,42 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>3 790 €</b>
<b>Total UCEL</b>								<b>3 790 €</b>
13	VESSEAUX	4527	G.A.E.C. : LACHAMP	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	.....	
13	VESSEAUX	4509	M. CHAMOIX FRANCOIS	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	.....	
							<b>Montant calculé Chevreuil (CH)</b>	<b>1 311 €</b>
13	VESSEAUX	4176	M. CHAMOIX FRANCOIS	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	.....	
13	VESSEAUX	4230	M. GRAVIER ALAIN	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	503,77 €	
13	VESSEAUX	4520	M. HUGOUVIEUX Alain	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	
13	VESSEAUX	4521	M. HUGOUVIEUX Alain	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	
13	VESSEAUX	4259	M. MATHON GUY-NOEL	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>888 €</b>
<b>Total VESSEAUX</b>								<b>2 200 €</b>
14	OLLIERES SUR EYRIEUX (LES)	4516	G.A.E.C. : Très de Serre	SA	Dossier clôturé	Cultures Fourragères	443,56 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>444 €</b>
<b>Total OLLIERES SUR EYRIEUX (LES)</b>								<b>444 €</b>
14	ROMPON	4320	M. BRIVET-NAUDOT Firmin	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 581,72 €	
14	ROMPON	4459	M. BRIVET-NAUDOT Firmin	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	.....	
14	ROMPON	4460	M. BRIVET-NAUDOT Firmin	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 253,28 €	
14	ROMPON	4511	M. BRIVET-NAUDOT Firmin	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Biologiques	.....	
14	ROMPON	4423	M. GROLL FRANCK	SA	Dossier clôturé	Prairies	528,28 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>3 866 €</b>
<b>Total ROMPON</b>								<b>3 866 €</b>
14	SAINT CIERGE LA SERRE	4421	E.A.R.L. : DE REVIRE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	.....	
14	SAINT CIERGE LA SERRE	4379	M. BRIVET-NAUDOT Firmin	SA	Dossier clôturé	Prairies	778,66 €	
14	SAINT CIERGE LA SERRE	4441	Mme SAUVAIRE Manon	SA	Dossier clôturé	Prairies	232,74 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>1 956 €</b>
<b>Total SAINT CIERGE LA SERRE</b>								<b>1 956 €</b>
14	SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN	4382	M. MANSON EMMANUEL	SA	Dossier clôturé	Oléagineux	72,65 €	
14	SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN	4467	M. MOURIER Jacques	SA	Dossier clôturé	Prairies	295,25 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>368 €</b>
<b>Total SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN</b>								<b>368 €</b>
14	VOULTE SUR RHONE (LA)	4312	E.A.R.L. : COURTIAL	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	1 141,94 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>1 142 €</b>
<b>Total VOULTE SUR RHONE (LA)</b>								<b>1 142 €</b>
15	ALISSAS	4406	M. ROUVIERE Luc	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	2 349,47 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>2 349 €</b>
<b>Total ALISSAS</b>								<b>2 349 €</b>
15	BERZEME	4236	G.A.E.C. : FAURE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	.....	
15	BERZEME	4422	M. ALLIGIER Guy	SA	Dossier clôturé	Prairies	419,06 €	

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>2 585 €</b>
<b>Total BERZEME</b>								<b>2 585 €</b>
15	DARBRES	4481	G.A.E.C. : DE LA PRADE	SA	Dossier clôturé	Prairies	2 490,14 €	
15	DARBRES	4457	G.A.E.C. : MEALLARES	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation	
15	DARBRES	4327	M. EYRAUD JEAN PAUL	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 775,80 €	
15	DARBRES	4462	M. EYRAUD JEAN PAUL	SA	Dossier clôturé	Prairies	2 650,86 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>6 917 €</b>
<b>Total DARBRES</b>								<b>6 917 €</b>
15	FREYSSENET	4456	G.A.E.C. : MEALLARES	SA	Dossier clôturé	Prairies	727,24 €	
15	FREYSSENET	4487	Mme ROBIN MIREILLE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>727 €</b>
<b>Total FREYSSENET</b>								<b>727 €</b>
15	LUSSAS	4226	M. BEAUTHEAC PATRICE	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	196,63 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>197 €</b>
<b>Total LUSSAS</b>								<b>197 €</b>
15	MIRABEL	4227	M. BEAUTHEAC PATRICE	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	279,42 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>279 €</b>
<b>Total MIRABEL</b>								<b>279 €</b>
15	ROCHESSAUVÉ	4234	E.A.R.L. : BEAUPRE LEROU	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 469,96 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>1 470 €</b>
<b>Total ROCHESSAUVÉ</b>								<b>1 470 €</b>
15	SAINT GINEYS EN COIRON	4489	G.A.E.C. : FAURITTE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>- €</b>
<b>Total SAINT GINEYS EN COIRON</b>								<b>- €</b>
15	SAINT PIERRE LA ROCHE	4232	E.A.R.L. : BEAUPRE LEROU	SA	Dossier clôturé	Prairies	3 350,37 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>3 350 €</b>
<b>Total SAINT PIERRE LA ROCHE</b>								<b>3 350 €</b>
16	BAIX	4325	G.A.E.C. : DE BARADON	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	366,78 €	
16	BAIX	4332	M. LOMBARD JEROME	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux	..... Estimation	
16	BAIX	4428	M. PHILIPPON Andre	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation	
16	BAIX	4431	M. PHILIPPON Andre	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	1 586,97 €	
16	BAIX	4523	M. PONSON DIDIER	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	..... Estimation	
16	BAIX	4493	Mme ODDON Myriam	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	442,41 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>3 996 €</b>
<b>Total BAIX</b>								<b>3 996 €</b>
16	CHOMERAC	4326	G.A.E.C. : DE BARADON	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	696,09 €	
16	CHOMERAC	4362	G.A.E.C. : RIBEYRE	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	..... Estimation	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>696 €</b>
<b>Total CHOMERAC</b>								<b>696 €</b>
16	MEYSSE	4170	M. CHARBONNIER THIERRY	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	111,24 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>111 €</b>
<b>Total MEYSSE</b>								<b>111 €</b>
16	ROCHEMAURE	4424	E.A.R.L. : DE LA ROUVIERE	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	6 984,27 €	
16	ROCHEMAURE	4476	E.A.R.L. : DE LA ROUVIERE	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	..... Estimation	
16	ROCHEMAURE	4417	M. AUDOUARD François	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	1 745,43 €	
16	ROCHEMAURE	4427	M. CHAUSSIGNAND DAMIEN	SA	Dossier clôturé	Prairies	6 510,74 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>15 240 €</b>
<b>Total ROCHEMAURE</b>								<b>15 240 €</b>
16	SAINT BAUZILE	4233	E.A.R.L. : BEAUPRE LEROU	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 304,32 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>1 304 €</b>
<b>Total SAINT BAUZILE</b>								<b>1 304 €</b>
16	SAINT LAGER BRESSAC	4235	G.A.E.C. : FAURE	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	332,13 €	
16	SAINT LAGER BRESSAC	4361	G.A.E.C. : RIBEYRE	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux	..... Estimation	
16	SAINT LAGER BRESSAC	4378	M. BARAL Sébastien	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	..... Estimation	
16	SAINT LAGER BRESSAC	4510	M. DUSSERE JEREMY	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	..... Estimation	
16	SAINT LAGER BRESSAC	4439	M. PONSON DIDIER	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	1 935,36 €	
16	SAINT LAGER BRESSAC	4522	M. PONSON DIDIER	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	..... Estimation	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>6 815 €</b>
<b>Total SAINT LAGER BRESSAC</b>								<b>6 815 €</b>
16	SAINT VINCENT DE BARRES	4318	E.A.R.L. : DE L'HOUME	SA	Dossier clôturé	Oléagineux	1 271,30 €	
16	SAINT VINCENT DE BARRES	4514	E.A.R.L. : DE L'HOUME	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	623,16 €	
16	SAINT VINCENT DE BARRES	4515	E.A.R.L. : DE L'HOUME	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	994,26 €	
16	SAINT VINCENT DE BARRES	4349	M. CHAVE YVES	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	3 134,85 €	
16	SAINT VINCENT DE BARRES	4331	M. DESCOURS Jean-Luc	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	1 010,85 €	

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé
16	SAINT VINCENT DE BARRES	4386	M. DESCOURS Jean-Luc	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	69,53 €
16	SAINT VINCENT DE BARRES	4171	M. LABELLE Jean Christophe	SA	Dossier clôturé	Prairies	241,81 €
16	SAINT VINCENT DE BARRES	4291	M. VIGNAL Benoit	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>8 546 €</b>
<b>Total SAINT VINCENT DE BARRES</b>							<b>8 546 €</b>
17	ALBA LA ROMAINE	4173	G.A.E.C. : DES COLLINES	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	48,51 €
17	ALBA LA ROMAINE	4222	G.A.E.C. : FERME DE PIED CHAPEL	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	647,56 €
17	ALBA LA ROMAINE	4317	M. BERTOLDO David	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
17	ALBA LA ROMAINE	4225	M. SPAN GIL	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	490,08 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>1 186 €</b>
<b>Total ALBA LA ROMAINE</b>							<b>1 186 €</b>
17	SAINT THOME	4174	M. FEUILLER Daniel	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	292,27 €
17	SAINT THOME	4508	M. MOUSSIERE JACQUES	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
17	SAINT THOME	4507	M. NEGRE Quentin	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
17	SAINT THOME	4316	M. RAOUX EMMANUEL	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>673 €</b>
<b>Total SAINT THOME</b>							<b>673 €</b>
17	TEIL (LE)	4429	M. EYRAUD Alain-roger-charles	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	721,04 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>721 €</b>
<b>Total TEIL (LE)</b>							<b>721 €</b>
17	VALVIGNERES	4308	E.A.R.L. : DE L AIGUILLE	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	537,82 €
17	VALVIGNERES	4346	E.A.R.L. : DE L AIGUILLE	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	292,38 €
17	VALVIGNERES	4212	E.A.R.L. : LES VEYRUNES	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	2 819,29 €
17	VALVIGNERES	4263	G.A.E.C. : DE SERZAT	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	564,29 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>4 214 €</b>
<b>Total VALVIGNERES</b>							<b>4 214 €</b>
17	VIVIERS	4201	M. AUBERT JEAN DOMINIQUE	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	2 190,65 €
17	VIVIERS	4239	M. AUBERT JEAN DOMINIQUE	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	3 664,08 €
17	VIVIERS	4175	M. FEUILLER Daniel	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	967,09 €
17	VIVIERS	4504	M. FEUILLER Daniel	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	1 759,83 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>8 582 €</b>
<b>Total VIVIERS</b>							<b>8 582 €</b>
18	GRAS	4299	E.A.R.L. : DUMARCHER PERE ET FILS	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>732 €</b>
<b>Total GRAS</b>							<b>732 €</b>
18	LAGORCE	4254	G.A.E.C. : CROS DE LA FIGIERE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
18	LAGORCE	4205	M. MARCONNET ALEXANDRE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>584 €</b>
<b>Total LAGORCE</b>							<b>584 €</b>
18	ROCHECOLOMBE	4208	M. MARCONNET ALEXANDRE	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	2 910,92 €
18	ROCHECOLOMBE	4172	M. RIGAUD JACQUES	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	114,09 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>3 025 €</b>
<b>Total ROCHECOLOMBE</b>							<b>3 025 €</b>
18	SAINT ANDEOL DE BERG	4499	M. REYNAUD SERGE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>- €</b>
<b>Total SAINT ANDEOL DE BERG</b>							<b>- €</b>
18	SAINT REMEZE	4251	E.A.R.L. : DOMAINE DE LA BRUGE	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	405,73 €
18	SAINT REMEZE	4283	E.A.R.L. : DOMAINE DE LA BRUGE	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	4 489,63 €
18	SAINT REMEZE	4300	E.A.R.L. : DUMARCHER PERE ET FILS	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
18	SAINT REMEZE	4304	M. BLACHERE Jean Luc	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	1 263,82 €
18	SAINT REMEZE	4198	M. DUMARCHER Claude	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	140,46 €
18	SAINT REMEZE	4250	M. DUMAS Jean marie	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	80,85 €
18	SAINT REMEZE	4321	M. DUMAS Jean marie	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	803,65 €
18	SAINT REMEZE	4258	M. ETIENNE SEBASTIEN	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
18	SAINT REMEZE	4248	M. HELLY PATRICK	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	1 528,65 €
18	SAINT REMEZE	4257	Mme ETIENNE CAROLE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
18	SAINT REMEZE	4245	Mme SPIGA Pascale	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	268,68 €
18	SAINT REMEZE	4249	Mme SPIGA Pascale	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	302,08 €
18	SAINT REMEZE	4315	Mme SPIGA Pascale	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	831,54 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>17 012 €</b>
<b>Total SAINT REMEZE</b>							<b>17 012 €</b>
19	BIDON	4313	G.A.E.C. : DE GADIX	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	2 256,45 €
19	BIDON	4256	M. DUMAS Françoise	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	115,39 €
19	BIDON	4295	M. DUMAS Françoise	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	234,19 €

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé	
19	BIDON	4314	M. DUMAS Jean marie	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	Estimation
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>2 606 €</b>
<b>Total BIDON</b>								<b>2 606 €</b>
19	BOURG SAINT ANDEOL	4273	E.A.R.L. : LA SIHOLE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	Estimation
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>- €</b>
<b>Total BOURG SAINT ANDEOL</b>								<b>- €</b>
19	SAINT MARCEL D'ARDECHE	4280	S.C.E.A. : JOANNY'S	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	8 199,41 €	
19	SAINT MARCEL D'ARDECHE	4309	S.C.E.A. : JOANNY'S	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	3 963,80 €	
19	SAINT MARCEL D'ARDECHE	4204	S.C.E.A. : MAS DE LIBIAN	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	318,74 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>12 482 €</b>
<b>Total SAINT MARCEL D'ARDECHE</b>								<b>12 482 €</b>
19	SAINT MONTAN	4287	G.A.E.C. : DE GADIX	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	2 354,40 €	
19	SAINT MONTAN	4305	M. HEBRARD PHILIPPE	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	1 214,80 €	
19	SAINT MONTAN	4306	M. JAQUIN CYRIL	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	1 023,84 €	
19	SAINT MONTAN	4281	S.C.E.A. : VILLE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	Estimation
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>4 593 €</b>
<b>Total SAINT MONTAN</b>								<b>4 593 €</b>
20	ASSIONS (LES)	4500	M. DUPRE SERGE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Légumières	.....	Estimation
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>87 €</b>
<b>Total ASSIONS (LES)</b>								<b>87 €</b>
20	BERRIAS ET CASTELJAU	4179	E.A.R.L. : LA RASE DES PRES	SA	Dossier clôturé	Protéagineux	289,81 €	
20	BERRIAS ET CASTELJAU	4298	M. AGIER JEAN-CHRISTOPHE	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	89,43 €	
20	BERRIAS ET CASTELJAU	4364	M. BARBOT Jean Louis	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	303,67 €	
20	BERRIAS ET CASTELJAU	4275	M. BONNETON OLIVIER	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	Estimation
20	BERRIAS ET CASTELJAU	4482	M. DESCHANELS Gérard	SA	Dossier clôturé	Prairies	255,83 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>1 024 €</b>
<b>Total BERRIAS ET CASTELJAU</b>								<b>1 024 €</b>
20	CHAMBONAS	4246	Mme MENESES Christen Gisela	SA	Dossier clôturé	Cultures Fruitières	45,48 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>45 €</b>
<b>Total CHAMBONAS</b>								<b>45 €</b>
20	CHANDOLAS	4307	M. MICHEL Louis	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	Estimation
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>- €</b>
<b>Total CHANDOLAS</b>								<b>- €</b>
20	GRAVIERES	4260	M. MARTIN ETIENNE	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	906,78 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>907 €</b>
<b>Total GRAVIERES</b>								<b>907 €</b>
21	BEAULIEU	4365	M. BARBOT Jean Louis	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	43,73 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>44 €</b>
<b>Total BEAULIEU</b>								<b>44 €</b>
21	BESSAS	4229	G.A.E.C. : LA CLAPOUSE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	Estimation
21	BESSAS	4506	M. ZORZAN JOEL	SA	Dossier en cours d'instruction	Protéagineux	.....	Estimation
21	BESSAS	4185	Mme RIVIERE MONIQUE	SA	Dossier clôturé	Oléagineux	262,91 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>1 105 €</b>
<b>Total BESSAS</b>								<b>1 105 €</b>
21	GROSPIERRES	4519	M. SERRE Fabien	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Légumières	.....	Estimation
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>156 €</b>
<b>Total GROSPIERRES</b>								<b>156 €</b>
21	LABASTIDE DE VIRAC	4274	E.A.R.L. : MAS DE LA VIELLE	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	4 618,86 €	
21	LABASTIDE DE VIRAC	4244	G.A.E.C. : MARRON ET FILS	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	9 196,47 €	
21	LABASTIDE DE VIRAC	4517	G.A.E.C. : MARRON ET FILS	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	Estimation
21	LABASTIDE DE VIRAC	4193	M. CHAMPETIER MARC	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	Estimation
21	LABASTIDE DE VIRAC	4202	M. CHAMPETIER MARC	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	Estimation
21	LABASTIDE DE VIRAC	4203	M. CHAMPETIER MARC	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	1 349,60 €	
21	LABASTIDE DE VIRAC	4213	M. LASCOMBE Jean-Louis	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	1 804,24 €	
21	LABASTIDE DE VIRAC	4214	M. LASCOMBE Jean-Louis	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	2 945,35 €	
21	LABASTIDE DE VIRAC	4303	M. MARTIN GREGORY	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	1 365,85 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>21 973 €</b>
<b>Total LABASTIDE DE VIRAC</b>								<b>21 973 €</b>
21	ORGNAC L'AVEN	4252	E.A.R.L. : DUCROS	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	.....	Estimation
21	ORGNAC L'AVEN	4177	G.A.E.C. : LA MARECHALE	SA	Dossier clôturé	Cultures Fruitières	1 341,76 €	
21	ORGNAC L'AVEN	4220	M. TESTUT ALAIN	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	1 123,72 €	
21	ORGNAC L'AVEN	4210	Mme FLANDIN ARLETTE	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	733,90 €	
							<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>	<b>3 199 €</b>
<b>Total ORGNAC L'AVEN</b>								<b>3 199 €</b>

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé
21	SALAVAS	4269	E.A.R.L. : CHASSEL	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	726,77 €
21	SALAVAS	4277	E.A.R.L. : CHASSEL	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	765,97 €
21	SALAVAS	4196	M. BORIE Jean Noel	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	429,01 €
21	SALAVAS	4183	M. NEBON Jean-Louis	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	71,00 €
21	SALAVAS	4228	M. NEBON Jean-Louis	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	342,83 €
21	SALAVAS	4195	M. TESTARD Christophe	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	1 025,17 €
21	SALAVAS	4276	M. TESTARD Christophe	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	952,74 €
21	SALAVAS	4293	M. TESTARD Christophe	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	526,27 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>4 840 €</b>
<b>Total SALAVAS</b>							<b>4 840 €</b>
21	SAMPZON	4410	M. STEVENS Koen	CHI	Dossier en cours d'instruction	Autres	..... Estimation
21	SAMPZON	4410	M. STEVENS Koen	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	..... Estimation
<b>Montant calculé Chevreuil (CH)</b>							<b>111 €</b>
<b>Total SAMPZON</b>							<b>111 €</b>
21	VAGNAS	4194	M. CHAMPETIER MARC	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	507,88 €
21	VAGNAS	4267	M. COULOMB Fabien	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	3 019,75 €
21	VAGNAS	4282	M. LUNEL CHRISTOPHE	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	474,69 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>4 002 €</b>
<b>Total VAGNAS</b>							<b>4 002 €</b>
22	PRADONS	4240	M. GUIBOURDENCHE Patrick	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	291,54 €
22	PRADONS	4231	M. RIEU Yves	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	1 654,24 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>1 946 €</b>
<b>Total PRADONS</b>							<b>1 946 €</b>
22	SAINT GERMAIN	4206	M. MARCONNET ALEXANDRE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>- €</b>
<b>Total SAINT GERMAIN</b>							<b>- €</b>
22	VOGUE	4207	M. MARCONNET ALEXANDRE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>- €</b>
<b>Total VOGUE</b>							<b>- €</b>
23	AILHON	4367	G.A.E.C. : DU MEYGRIS	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Biologiques	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>8 €</b>
<b>Total AILHON</b>							<b>8 €</b>
23	LACHAPPELLE SOUS AUBENAS	4215	M. CHAROUSSET DAVID	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	258,26 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>258 €</b>
<b>Total LACHAPPELLE SOUS AUBENAS</b>							<b>258 €</b>
23	LAURAC EN VIVARAIS	4528	M. CHOTIN Benoit	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	106,08 €
23	LAURAC EN VIVARAIS	4529	M. CHOTIN JEAN-CLAUDE	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	269,22 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>375 €</b>
<b>Total LAURAC EN VIVARAIS</b>							<b>375 €</b>
23	MERCUER	4480	M. JOLY Sylvain	SA	Dossier clôturé	Prairies	336,45 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>336 €</b>
<b>Total MERCUER</b>							<b>336 €</b>
23	VINEZAC	4216	M. CHAROUSSET DAVID	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	280,52 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>281 €</b>
<b>Total VINEZAC</b>							<b>281 €</b>
24	LABOULE	4197	M. MILIUS NICOLAS	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Légumières	..... Estimation
24	LABOULE	4366	M. MILIUS NICOLAS	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Biologiques	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>920 €</b>
<b>Total LABOULE</b>							<b>920 €</b>
24	LAVEYRUNE	4192	M. ASTIER Franck	CERF	Dossier clôturé	Céréales en grain	182,60 €
<b>Montant calculé Cerf (CERF)</b>							<b>183 €</b>
24	LAVEYRUNE	4192	M. ASTIER Franck	SA	Dossier clôturé	Céréales en grain	413,80 €
24	LAVEYRUNE	4496	M. ASTIER Franck	SA	Dossier clôturé	Prairies	144,74 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>559 €</b>
<b>Total LAVEYRUNE</b>							<b>741 €</b>
24	SAINT ETIENNE DE LUGDARES	4463	G.A.E.C. : MOULIN DE LABROT	SA	Dossier clôturé	Prairies	789,64 €
24	SAINT ETIENNE DE LUGDARES	4495	M. DARBOUSSET GEOFFREY	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
24	SAINT ETIENNE DE LUGDARES	4525	M. DARBOUSSET GEOFFREY	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
24	SAINT ETIENNE DE LUGDARES	4420	M. TERME Jean	SA	Dossier clôturé	Prairies	272,12 €
24	SAINT ETIENNE DE LUGDARES	4442	M. VIALLE JEAN-MARIE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>1 095 €</b>
<b>Total SAINT ETIENNE DE LUGDARES</b>							<b>1 095 €</b>
24	SAINT-LAURENT-LES-BAINS-LAVAL-D'AURELLE	4466	G.A.E.C. : CHANIAUX	SA	Dossier clôturé	Prairies	1 103,83 €
24	SAINT-LAURENT-LES-BAINS-LAVAL-D'AURELLE	4512	Mme LOUCHE Magali	SA	Dossier clôturé	Prairies	24,47 €

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>1 128 €</b>
<b>Total SAINT-LAURENT-LES-BAINS-LAVAL-D'AURELLE</b>							<b>1 128 €</b>
25	LABLACHERE	4209	G.A.E.C. : DES CYMES DE L'HUBAC	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
25	LABLACHERE	4270	M. COULET JEAN-FRANCOIS	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	239,12 €
25	LABLACHERE	4268	Mme BESSET Albane	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>742 €</b>
<b>Total LABLACHERE</b>							<b>742 €</b>
25	MALARCE SUR LA THINES	4186	Mme CHALVET Ronna	SA	Dossier clôturé	Cultures Biologiques	456,71 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>457 €</b>
<b>Total MALARCE SUR LA THINES</b>							<b>457 €</b>
25	ROSIERES	4266	G.A.E.C. : DES CYMES DE L'HUBAC	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	676,88 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>677 €</b>
<b>Total ROSIERES</b>							<b>677 €</b>
25	SAINT GENEST DE BEAUZON	4219	M. GIRARD Herve	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	842,17 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>842 €</b>
<b>Total SAINT GENEST DE BEAUZON</b>							<b>842 €</b>
25	SAINT PIERRE SAINT JEAN	4217	M. ROCHE BRUNO CHARLES	SA	Dossier clôturé	Cultures Viticoles	486,57 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>487 €</b>
<b>Total SAINT PIERRE SAINT JEAN</b>							<b>487 €</b>
27	CELLIER DU LUC	4443	M. VIALLE JEAN-MARIE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>- €</b>
<b>Total CELLIER DU LUC</b>							<b>- €</b>
27	LANARCE	4247	M. GUIDOT ANTOINE	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	..... Estimation
27	LANARCE	4261	M. GUIDOT ANTOINE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>- €</b>
<b>Total LANARCE</b>							<b>- €</b>
27	LESPERON	4477	M. ROUVIER sébastien	SA	Dossier clôturé	Prairies	177,91 €
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>178 €</b>
<b>Total LESPERON</b>							<b>178 €</b>
27	PLAGNAL (LE)	4444	M. VIALLE JEAN-MARIE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>- €</b>
<b>Total PLAGNAL (LE)</b>							<b>- €</b>
28	BURZET	4449	M. PEYRONNET Anthony	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>- €</b>
<b>Total BURZET</b>							<b>- €</b>
28	MAZAN L'ABBAYE	4433	M. OLLIER MICHEL	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	..... Estimation
<b>Montant calculé Sanglier (SA)</b>							<b>160 €</b>
<b>Total MAZAN L'ABBAYE</b>							<b>160 €</b>



# UN ANIMATEUR NATURE REJOINT L'ÉQUIPE TECHNIQUE DE LA FDC 07

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche, avec le concours de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), a recruté Laurent THOMAS, nouvel animateur nature depuis le 03 janvier dernier. Ce dernier est embauché sur les fonds « éco-contribution ».

Pour rappel, le dispositif d'éco-contribution prévoit que, lors de la validation d'un permis national, chaque chasseur contribue à hauteur de 5€ avec un complément de l'État de 10€ afin de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité : plantation de haies, création de mares, restauration de milieux forestiers, et évidemment le sensibilisation et l'éducation du public en matière de biodiversité et d'environnement

La nature est un patrimoine commun, que nous, chasseurs, souhaitons transmettre de générations en générations. Nos connaissances, appuyées sur des études scientifiques, notre vécu ancré dans les territoires ruraux, nos missions en lien avec les grands enjeux nationaux du développement durable, constituent le socle sur lequel s'appuie l'ensemble de nos actions en faveur

de l'éducation à l'environnement. Le siège de la FDC 07, situé au col de l'Escrinet, propose de nombreuses découvertes sur la faune sauvage locale. Son sentier pédagogique aux multiples facettes (biodiversité, migration, chaîne alimentaire, chasse, déprise agricole) est en accès libre 24h/24 et 7j/7, et ses aménagements intérieurs (biodiversité locale, table de migration, longue-vue) sont accessibles pendant les périodes d'ouverture au public de la FDC 07. Le bonus de cette année : sous réserve de disponibilité et sur réservation pour les groupes de plus de dix personnes, notre animateur qui se fera un plaisir de vous accueillir, de vous renseigner et de vous accompagner sur les différentes thématiques, le tout gratuitement.

Nous proposons, également gratuitement, aux établissements scolaires, en application des programmes, un large choix d'animations sur des thèmes variés (catalogue des animations disponible sur le site internet de la FDC 07 : [chasseardeche.fr](http://chasseardeche.fr)).



« L'éducation à la nature est l'un des instruments au service du développement durable et des grands objectifs nationaux en matière de changements climatiques, de préservation de la biodiversité et du développement de l'écocitoyenneté. »

Pour moi, cette découverte et cette sensibilisation sont importantes pour faire de tous, des citoyens conscients et engagés pour l'environnement. »

Laurent THOMAS



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ



## LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARDECHE

### VOUS OFFRE UNE RÉDUCTION SUR VOTRE ENTRÉE

13€ AU LIEU DE 16€ Vendredi ou dimanche  
15€ AU LIEU DE 18€ Samedi  
22€ AU LIEU DE 25€ le billet 3 jours

Nom ..... Prénom .....

E.mail .....

Offre valable sur présentation de ce coupon dûment complété aux entrées du Game Fair  
Le Game Fair organisé par Larivière Organisation - 12 rue Mozart - 92587 Clichy cedex - Tél : 00 33 (0) 1 41 40 31 28 - [gamefair@editions-lariviere.com](mailto:gamefair@editions-lariviere.com)

# LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

# Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

17-18-19 JUIN 2022

LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE



# VOUS N'ARRIVEZ PAS A PAYER VOTRE VALIDATION SUR INTERNET ? PAS D'INQUIETUDE, ON VOUS EXPLIQUE TOUT



« IMPOSSIBLE de payer en ligne mon inscription ou mon permis ! » Voilà une phrase qui revient encore souvent... on vous donne toutes les ficelles !

Aujourd'hui 76 % des validations sont faites par internet. L'évolution vers le tout numérique implique forcément des moyens renforcés de contrôle et de sécurisation de vos démarches en ligne !

Afin de vous protéger, une double sécurité est mise en place par les banques, qui vous demandent de remplir vos numéros de CB, mais surtout de fournir un « Code de vérification » qui vous est personnel et que vous seul pouvez recevoir, c'est la « 3D Secure » :

- Par téléphone (si vous avez un numéro de téléphone fixe comme numéro de contact auprès de votre banque)

- Via l'application de votre banque : après connexion à votre espace bancaire, vous pouvez valider la transaction bancaire en cours grâce à une authentification sécurisée

De plus en plus, nul ne pourra échapper au paiement en ligne de votre validation de permis ou de vos formations ! Ceci vous permet de commander en ligne et d'imprimer immédiatement ou à la demande, tout au long de la saison ou en cas de perte par exemple, votre validation annuelle. Ce service apporte de la souplesse et vous permet de commander en dernière minute une validation temporaire ! Une invitation, un beau week-end ensoleillé... et vous pouvez prendre votre validation au dernier moment !

Vous utilisez également le mode de paiement en ligne pour l'inscription à la formation décennale. Nous serons amenés dans un avenir proche à généraliser les inscriptions en ligne pour toutes les formations proposées par la Fédération.

Le paiement est sécurisé et utilise donc les

dernières technologies obligatoires mises en place par les banques et le système financier, à savoir la « 3D Secure ». Cette sécurité est évidemment plus sûre, mais occasionne parfois quelques incidents de paiement qui viennent encombrer le bon déroulement des opérations dans son ensemble.

En effet pour beaucoup d'entre nous c'est nouveau et les établissements bancaires n'ont pas forcément bien communiqué à ce sujet.

**En cas de difficultés nous vous conseillons de vous rapprocher de votre banque afin qu'elle vous donne ou redonne les codes de sécurisation et vous réexplique la procédure de paiement en ligne AVANT de vous lancer. Cela évitera des refus de paiements et des doubles inscriptions qui est difficile après coup de solutionner.**

Vous trouverez ci-après toutes les explications pour prendre votre validation sur notre site internet [www.chasseardeche.fr](http://www.chasseardeche.fr) ! N'hésitez pas à nous contacter par téléphone pour vous guider dans vos démarches, nous restons à votre disposition en cas de besoin : 04.75.87.88.31 (votre contact Thierry Bro)

Pour vous aider dans votre validation en ligne, vous pouvez suivre notre tuto sur Youtube en tapant « validation permis de chasse en ligne 2022/2023 » <https://www.youtube.com/watch?v=oYnXjeklMpM>

## Avant de commencer, munissez-vous de votre permis ou de votre validation de l'année précédente.

**1** Sur notre site internet [chasseardeche.fr](http://chasseardeche.fr), cliquez en haut à droite sur



**2** Connectez-vous

2 possibilités de connexion s'offrent à vous, Faites votre choix

**3** Validation nationale ou départementale ?

Choisissez votre type de permis : Le département de l'Ardèche est déjà sélectionné.

**4** Détail de votre validation

Pour vous simplifier la fin de saison, pensez à cocher « Chass'Adapt » pour ne plus avoir à nous renvoyer votre PMA Bécasse papier.

Vous pouvez également choisir l'assurance de votre fédération en bas de page (Une notice est à votre disposition)

**5** Paiement sécurisé

Une fois vos coordonnées et votre adresse mail confirmées, vous pouvez passer au paiement sécurisé. Une fois le paiement réalisé, vous recevrez par mail votre reçu de carte bancaire ainsi que votre validation. Notez qu'en cas de perte ou de détérioration, vous pouvez réimprimer autant de fois que vous le souhaitez votre validation en vous reconnectant sur l'espace de validation.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons une bonne et belle saison de chasse 2022-2023 !